

# Bagneux

- : - : - : - : -

**CONSEIL MUNICIPAL**

- : - : - : - : -

**- 30 JUIN 2021 -**

**Corinne Imbertie**

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📞 06 09 06 67 01

[corinne.imbertie@gmail.com](mailto:corinne.imbertie@gmail.com)

## SOMMAIRE

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>3</b>
1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 25 MAI 2021 .....	3
2 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DU GROUPE SCOLAIRE NIKI DE SAINT PHALLE.....	4
<b>FINANCES .....</b>	<b>4</b>
3 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2020 AFFÉRENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	4
4 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFÉRENT À L'EXERCICE 2020 .....	5
5 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2020 AFFÉRENT AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES.....	12
6 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AFFÉRENT À L'EXERCICE 2020.....	13
7 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	13
8 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFÉRENT À L'EXERCICE 2021 .....	13
9 - ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERSES REMISES GRACIEUSES AU TITRE DES EXERCICES 2018 ET 2019.....	25
10 - LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION .....	26
<b>AMÉNAGEMENT URBAIN .....</b>	<b>27</b>
11 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF) EN 2020 .....	27
12 - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET APPROBATION DE LA CESSION D'EMPRISES COMMUNALES À LA SOCIÉTÉ CDC HABITAT SOCIAL.....	27
13 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 4 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU MOULIN BLANCHARD .....	28
14 - MAINTIEN DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES EXPOSANTS ET ARTISANS À L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL ORGANISÉ PAR LA COMMUNE .....	29
<b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>30</b>
15 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL CONCLU ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE.....	30
16 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES BAILLEURS SOCIAUX RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DU PERMIS DE VÉGÉTALISER.....	30
17- APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE RELATIVE AU TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET AU PARTENARIAT	

FINANCIER DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE STALINGRAD ENTRE L'AVENUE MARX-DORMOY ET LA RUE DU COLONEL-FABIEN .....	32
18 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ ORANGE ET LA COMMUNE RELATIVE À LA MODIFICATION DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LA TRANCHE 3 DE L'AVENUE ALBERT-PETIT.....	34
19 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD GRAND PARIS (VSGP) ET LA COMMUNE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU MAIL RENÉ-ROUSSEAU.....	35
20 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE ET L'ACCORD PARTICULIER EN DÉCOULANT ENTRE LA SOCIÉTÉ ORANGE ET LA COMMUNE RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUE RUE DAMPIERRE.....	35
21 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE AFFÉRENTE À LA RÉHABILITATION, LA RÉNOVATION, LA MISE AUX NORMES ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX .....	35
22 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 3 À LA CONVENTION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AFFÉRENTE AU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE .....	36
23 - INSTAURATION DE L'EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN FAVEUR DES RESTAURANTS, CAFÉS ET BARS ENTRE MAI ET SEPTEMBRE 2021 .....	44
24 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU PAYSAGE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PARC URBAIN DU BELVÉDÈRE À BAGNEUX.....	45
<b>ÉDUCATION.....</b>	<b>46</b>
25 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) DÉFINISSANT LES MODALITÉS DU PARTENARIAT ET DE L'ORGANISATION DES SÉJOURS À DESTINATION DES BALNÉOLAIS.....	46
26 - APPROBATION DES AVENANTS N° 1 ET 2 À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) DANS LE CADRE DES SÉJOURS PRÉVUS LORS DE L'ÉTÉ 2021 ET DESTINÉS AUX BALNÉOLAIS.....	46
27 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) RELATIVE À LA PRESTATION DE COORDINATION DES SÉJOURS DE VACANCES ORGANISÉS POUR LES JEUNES BALNÉOLAIS.ES.....	46
<b>SPORTS .....</b>	<b>46</b>
28 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL ET DU CENTRE MUNICIPAL DE VACANCES DE LA TRINITÉ-SUR-MER DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SÉJOURS À DESTINATION DES BALNÉOLAIS.ES. ....	46
<b>ÉDUCATION.....</b>	<b>47</b>
29 - MODIFICATION DES MESURES DE SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ, APPLICABLES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 .....	47
30 - APPROBATION DES DISPOSITIONS TARIFAIRES EXCEPTIONNELLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 POUR LES ACTIVITÉS MUNICIPALES FACTURÉES AUX HABITANTS .....	48
31 - APPROBATION DU VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES	

ÉLÈVES DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC À COMPTER DE SEPTEMBRE 2021 .....	48
<b>JEUNESSE .....</b>	<b>49</b>
32 - APPROBATION DU MONTANT ET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE ÉTUDIANTE À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021 .....	49
<b>CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS .....</b>	<b>50</b>
33 - APPROBATION DU PRINCIPE DES PÉNALITÉS ET DE LA CAUTION PERÇUS DANS LE CADRE DE LA LOCATION DE SALLES MUNICIPALES, ET FIXATION DU MONTANT Y AFFÉRENT .....	50
34 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE OCTROYÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 À DIX ASSOCIATIONS DE BAGNEUX .....	51
<b>MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>51</b>
35 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU MARCHÉ D'ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS .....	51
<b>SANTÉ.....</b>	<b>51</b>
36 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE HOSPITALIER PAUL-GUIRAUD RELATIVE AU COFINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU CENTRE LOCAL DE SANTÉ MENTALE (C.L.S.M.) .....	51
<b>RESTAURATION.....</b>	<b>53</b>
37 - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES RELATIFS À L'ACQUISITION DE CONDITIONNEMENTS ET DE MATÉRIELS JETABLES DESTINÉS AU SERVICE MUNICIPAL DE LA RESTAURATION.....	53
<b>INFORMATIQUE.....</b>	<b>54</b>
38 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES, DE RÉSEAU, DE FOURNITURES ET D'ACCESSOIRES .....	54
<b>PERSONNEL .....</b>	<b>54</b>
39 - APPROBATION DU MARCHÉ (ACCORD-CADRE) RELATIF À L'ACQUISITION DE VÊTEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) .....	54
40 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT .....	55
41 - APPROBATION DE LA CRÉATION D'UN EMPLOI DE DOCTORANT.E AU TITRE DE LA CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE) ET DU RECRUTEMENT DUDIT DOCTORANT OU DE LADITE DOCTORANTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE (ANRT) .....	56
42 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL_20201215_49 DU 15 DÉCEMBRE 2020 PORTANT FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS ET ADJOINTES AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE BAGNEUX .....	58

# Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL  
- MERCREDI 30 JUIN 2021 -

*(La séance est ouverte à 20 h 03 sous la présidence de Mme Amiable.)*

**Mme le MAIRE.** - Bonsoir à toutes et à tous.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

**Mme BOUDJENAH.** - Chers collègues, bonsoir.

*Mme Boudjenah procède à l'appel...*

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MEKER Pascale, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

TUDER Bruno, pouvoir à James Ndjehoya à compter de son départ

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente

GUILLEMIN Nicolas, présent  
B. CANAL Blodine, présente  
PUJOL Corinne, présente  
SALAUN Laurence, présente  
LACRAMPE Rémy, présent  
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente  
HOUSNI Farid, présent  
NDJEHOYA James, présent  
CHASSAT Lionel, présent  
FOURNIER Rafaëlla, présente  
DIMBAGA Sidi, présent  
DOUVILLE Fanny, présente  
TEDJANI Mehdi, présent  
ABECASSIS Cyrielle, présente  
GABIACHE Claire, présente  
ABDOU Hakim, présent  
BALSECA Agnès, présente  
BIZERAY Léa, présente  
ZAMBETTI Gilbert, présent  
ROUSSEAU Jean-Luc, présent  
MARTIN Patrice, présent  
CHIRINIAN Joëlle, absente, pouvoir à Patrice Martin  
KADOUCI Fatima, présente  
NSILU Wumba, présente  
ZANI Saïd, absent  
OUEDRAOGO Serge, présent

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE.** - Bonsoir à toutes et à tous. Avant de démarrer l'ordre du jour, deux points d'information et une demande d'examen de délibération que nous vous avons adressée aujourd'hui.

Dimanche dernier, avaient lieu les élections départementales et régionales. Vous en connaissez les résultats.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur les niveaux d'abstention préoccupants qui ne sauraient nous laisser indifférents.

Je souhaite féliciter l'ensemble des candidats qui ont mené campagne.

Je veux saluer l'élection d'Hélène Cillières comme conseillère départementale qui siègera au département pour Bagneux dès demain aux côtés de Pierre Ouzoulias de Bourg-la-Reine.

Je veux lui dire toute ma confiance. Je sais qu'elle sera une élue de proximité, déterminée à faire entendre la voix de nos habitants au département et à porter les intérêts et les projets de Bagneux à nos côtés.

Je veux renouveler mes remerciements à tous les électeurs qui se sont déplacés et aux forces de gauche écologistes qui ont permis ce résultat.

Comme lors de chacune de nos séances depuis un an, je tiens à vous faire le point sur la vaccination à Bagneux. Notre centre de vaccination a enregistré près de 28 000 passages depuis son ouverture le 18 mars.

Au total, ce sont 12 074 personnes qui ont reçu les deux doses.

Le centre restera ouvert tout l'été et au mois de septembre encore, grâce à une mobilisation toujours exemplaire des professionnels de santé de notre centre municipal de santé, des agents communaux et bénévoles de la Croix-Rouge que je remercie une nouvelle fois. C'est une nécessité dans un contexte où les mesures sanitaires ont été allégées par le Gouvernement mais où l'épidémie n'est pas encore vaincue avec des variants qui restent dangereux et qui font l'actualité.

Nous tenons à ce que les adolescents qui le peuvent et le souhaitent se fassent vacciner en prévision de la rentrée.

Nous allons poursuivre nos efforts pour que plus de Balnéolais reçoivent les deux injections et que le niveau de protection de tous soit encore renforcé.

Enfin, avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour du Conseil municipal, je souhaiterais vous demander l'autorisation de soumettre à votre vote une délibération (j'avais prévenu les Présidents de groupe) qui vous a été adressée tardivement et pour cause : elle concerne les indemnités du Maire, donc de moi-même, qui doivent évoluer suite à l'élection au Conseil départemental dont je ne suis plus membre.

Même si ce point apparaissait à l'ordre du jour de notre Conseil, il ne pouvait pas vous être transmis avant les résultats de dimanche dernier. Je vous demande donc votre accord pour que ce rapport soit soumis au vote en dernier point de notre séance. Vous avez aujourd'hui la délibération qui a reçu la validation des services préfectoraux.

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition sur ce sujet ?...

Je vous remercie.

Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour du Conseil municipal.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 25 MAI 2021**

**Mme le MAIRE.** - Avez-vous des remarques ou des demandes de modification ?...

(Aucune.)

Je vous propose de l'adopter.

☞ **VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie

**2 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DU GROUPE SCOLAIRE NIKI DE SAINT PHALLE**

Mme le MAIRE. - Je propose que l'on désigne Yasmine Boudjenah comme représentante à ce Conseil. Elle siège à l'école Châteaubriant, mais elle sera fermée à la prochaine rentrée avec l'ouverture de Niki de Saint Phalle.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE LE RENOUVEAU MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

<b>FINANCES</b>
-----------------

**3 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2020 AFFÉRENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, la délibération n° 3 concerne notre compte de gestion de l'exercice 2020.

Je vais être assez rapide car le compte de gestion est un peu le frère jumeau du compte administratif que nous allons aborder dans quelques minutes.

Lors de la gestion 2020, les prévisions des recettes et des dépenses ont été exécutées par l'ordonnateur de la commune qui n'est autre que Mme le Maire sous le contrôle du comptable public.

Pour ce dernier, les opérations comptables et financières correspondent à celles constatées par le compte administratif de la commune. Nous avons donc, dans ce compte de gestion 2020, un résultat final de 106 016 055,64 € pour les recettes et de 104 623 495,30 € pour les dépenses, soit un excédent global de 1 393 060,34 €, le résultat de clôture 2020 s'élevant quant à lui à 2 321 188,35 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je vais faire voter cette délibération. Le rapport du comptable public est le même que celui de la commune. Je pense qu'il n'y a pas de remarques sur ce point.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.



#### **4 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFÉRENT À L'EXERCICE 2020**

**Mme le MAIRE.** - Je passe la parole à M. Haddad.

**M. HADDAD.** - Merci Madame le Maire.

Avec le compte administratif de l'année 2020 qui est aussi le premier du mandat, nous examinons la manière dont notre commune a réalisé le budget qu'elle a voté l'an dernier tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget a été réalisé dans le contexte sanitaire que nous connaissons tous depuis plus d'un an. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'y revenir à différentes reprises dans mon propos tant son impact sur les finances publiques est marquant.

Je remercie avant toute chose la Direction générale, notre directrice générale des services, Cécile Alliaud, et notre nouvelle directrice générale adjointe, Annabelle Menet, et le service financier sous la houlette de sa directrice Fabienne Baron pour la clarté des documents qui nous ont été remis et qui nous permettent de déterminer nos choix en toute transparence.

Je crois, chers collègues, pouvoir parler sur ce point au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Notre compte administratif continue de s'inscrire dans un contexte très contraint financièrement pour les collectivités locales et en particulier les communes. Il se double en 2020 des contraintes sanitaires et du poids qu'elles ont représenté en matière de finances publiques.

Cela nous a créé une situation d'autant plus difficile que les besoins des Balnéolaises et Balnéolais ont augmenté notamment pour ceux et celles qui ont soit perdu leur emploi soit qui étaient déjà en recherche d'emploi qui n'ont pas été en mesure d'en trouver.

Pour en avoir déjà parlé ici, je crois que beaucoup d'entre nous ont été frappés par la forte augmentation du nombre de personnes venant chercher des colis alimentaires les mardis de chaque mois et, surtout, du nombre et des profils de ces nouvelles personnes en précarité. Il est vrai que cela constitue une sorte d'indicateur, de révélateur assez préoccupant.

D'ailleurs, on peut regretter que l'appel lancé par les maires des villes de banlieue des villes populaires particulièrement touchées par la situation n'ait été que partiellement entendu, des mesures de soutien ont été débloquées par l'État, certes, mais elles sont loin d'être à la hauteur des attentes et, surtout, des besoins, donc un ruissellement au compte-goutte en quelque sorte.

Chers collègues, nos choix budgétaires restent ainsi fortement soumis à cet ensemble de contraintes. Malgré cela, avec Madame le Maire, nous prenons le parti d'assumer nos responsabilités en mettant en œuvre un certain nombre de nos priorités inscrites dans les engagements pour lesquels les Balnéolaises et Balnéolais nous ont fait confiance il y a maintenant un an.

Ces priorités, ces engagements, j'en rappelle les principaux axes : une ville pour tous, l'éducation pour la réussite de tous nos enfants, la transition écologique et la place des habitants dans les prises de décision. Ces choix forts ont été annoncés pour l'année 2020 tant en dépenses qu'en recettes.

En termes de recettes, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en nous appuyant sur la dynamique foncière. Nous avons également décidé de diminuer le recours à

l'emprunt nouveau, d'assurer une progression globale limitée de la participation des usagers à nos services et d'assurer un haut niveau d'autofinancement.

En termes de dépenses, nous avons décidé d'assurer le financement de la masse salariale à hauteur de 40,40 M€ pour permettre notamment le fonctionnement des nouveaux équipements livrés.

Nous avons décidé de renforcer les dépenses d'activité de nos services pour nos services nouveaux et de poursuivre la mise en œuvre de notre plan pluriannuel d'investissement en lançant de nouvelles opérations sur lesquelles je reviendrai.

Le budget supplémentaire 2020 et la décision modificative ont, pour rappel, porté les prévisions budgétaires totales pour 2020 à 80,55 M€ pour la section de fonctionnement et à 50,22 M€ pour la section investissement.

Je veux d'ores et déjà souligner et répéter, je le fais souvent en la circonstance, que la situation financière de la commune est saine, situation saine malgré un coût de la crise sanitaire estimée à ce jour à plus de 1 M€, ce qui dégrade d'autant le niveau d'exécution du budget.

Désolé si je suis un peu insistant sur cela, mais c'est une donnée majeure de notre compte administratif que nous examinons ce soir.

Ainsi, notre section de fonctionnement fait apparaître à la fin de l'exercice 2020 un excédent de près de 4 343 533,78 €.

Les dépenses réelles pour leur part sont exécutées à hauteur de 99,47 % soit en très légère baisse par rapport à 2019 qui était de 99,70 %.

Quant aux recettes réelles, elles ont été réalisées à hauteur de 100,11 % contre 100,34 % en 2019, ce qui représente 92 409 € de plus que nos prévisions.

Les réalisations s'inscrivent pleinement dans les priorités municipales que j'évoquais à l'instant, à commencer par l'enfance et la jeunesse puisque nous avons été en mesure par exemple de mettre en place toutes les mesures sanitaires qui s'imposaient pour l'accueil des 4 500 enfants de nos écoles et de maintenir les centres de loisirs ouverts en proposant un enrichissement des contenus de ce que nous appelons les plans mercredis.

Toujours dans le domaine de l'enfance jeunesse, nous avons aussi été en mesure d'organiser dans des conditions très contraintes et surtout inédites Un été pas comme les autres, vous vous souvenez de cette belle opération, pour 800 enfants en juillet et 500 en août et d'accueillir plus de jeunes dans leur espace dédié qui est l'espace Marc Langevin.

Sur le site des Mathurins, nous avons aussi déployé notre beau projet qui est le lycée avant le lycée qui jouit maintenant d'une belle notoriété et qui a pu accueillir plus de 1 800 participants. Ce dispositif a d'ailleurs été très précieux en début d'année scolaire pour soutenir des lycéens balnéolais sans affectation.

Enfin, nous avons aussi été en mesure d'attribuer des allocations de rentrée scolaire et étudiante toujours attendues par nombre de familles et de jeunes étudiants.

En matière de transition écologique, nous avons, sur ce plan, tenu à agir en faveur de la protection de notre environnement. C'est peut-être un des rares bénéfices de la période : la conscience s'est aiguisée avec le confinement.

Notons les réalisations suivantes : le déploiement de pistes cyclables supplémentaires, la montée

en puissance des activités proposées par l'atelier d'architecture autogéré du gymnase Romain Rolland, le début de la rénovation du parc Cosson et l'extension du square du 19 mars 1962, qui répondent au mieux des demandes des familles de ce quartier, l'installation des composteurs dans le cadre du projet du budget participatif et la création d'un premier poulailler entre autre exemple, liste non exhaustive évidemment.

Enfin, concernant la masse salariale, indicateur que nous attendons tous, vous avez lu attentivement les documents, les dépenses sont en hausse, mais une hausse que nous pouvons qualifier de contenue. Elle est de 1 224 197 € avec un ratio de personnel qui s'élève à 65,97 % contre 64,28 % en 2019.

Cette augmentation s'explique assez facilement à la fois par l'ouverture de nouveaux équipements et le recours à plus de personnel pour les raisons conjoncturelles de la crise sanitaire. Je pense à l'entretien des écoles et des locaux collectifs de la petite enfance par exemple.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, respectent les prévisions. Je souligne simplement la baisse de la dotation forfaitaire et la diminution de la participation des familles liée à la baisse d'activité déjà évoquée.

Je me permets d'insister sur la hausse de la dotation de solidarité urbaine qui s'explique par une détérioration de la situation financière et sociale de nombre d'habitants avec cette crise sanitaire, je l'évoquais il y a quelques instants, même si cette hausse de la DSU ne comble évidemment pas le niveau des besoins constatés pour ces foyers qui sont de plus en plus en grande précarité.

La section investissements fait apparaître en fin d'année 2020 un besoin de financement de 3 336 921 €. Ce niveau est bien inférieur à celui de 2019 qui s'élevait à 4 568 873 €. Du fait de la crise sanitaire pour l'essentiel, le montant des dépenses réalisées est d'un niveau moindre que l'année précédente. Nos dépenses réelles, quant à elles, se sont élevées à 61,81 % de l'autorisation budgétaire contre 61,51 % en 2019.

Malgré la pression du confinement, nous avons réussi à maintenir un taux d'exécution important grâce à la mobilisation de la ville, de ses partenaires et des reports de livraisons les plus limités possibles.

C'est ainsi qu'en 2020, des travaux conséquents ont pu être menés dans les écoles et les structures de la petite enfance. Je pense ici à :

- la poursuite de la construction de l'école Niki de Saint Phalle avec le report de son ouverture d'une année scolaire, inauguration qui aura lieu très prochainement, vous y êtes tous invités,
- la réhabilitation de la crèche des Rosiers avec la création d'une halte jeux,
- la construction du relais d'assistantes maternelles Clé de sol dans le Nord de la commune,
- ou encore l'aménagement du parvis de l'église Saint Hermeland après cette rénovation remarquable et exceptionnelle d'un patrimoine commun à tous les Balnéolais.

Nous avons aussi pu poursuivre des travaux importants dans nos établissements scolaires et bâtiments municipaux. De même, nous avons pu réaliser des travaux conséquents sur notre voirie, vous l'avez tous constaté en y passant : le réaménagement de l'avenue Albert Petit notamment ainsi que le réaménagement de la place du 13 octobre.

Nos recettes réelles d'investissements correspondent quant à elles à 58,75 % de ce qui était prévu contre 64,81 % l'année précédente. Permettez-moi de vous en donner quelques éléments précis

notamment concernant notre emprunt.

Notre niveau d'emprunt se trouve impacté dans les mêmes proportions que les réalisations de nos dépenses et de nos recettes pour cette année si particulière. C'est ainsi qu'il a été réalisé pour 6,20 M€ contre 12,67 M€ prévus, soit quasiment la moitié. Il en est de même pour l'encours de la dette dont la hausse reste modérée avec le décalage de mise en œuvre de certains investissements.

Cela étant, nous poursuivons notre travail de vigilance quant au niveau d'endettement de la commune qui reste contenu à 8,8 années, soit bien inférieur au seuil d'alerte de 10 ans et au seuil réglementaire de 12 ans.

Je tiens à signaler et à souligner ici que la commune dispose d'une dette saine et sécurisée car sans emprunt toxique.

Au global, le résultat net pour 2020 atteint 1 006 603 €, inférieur à 2019 de près de 700 000 €.

Ce résultat positif nous permet de financer les besoins identifiés au budget supplémentaire 2021 et notamment de contribuer au financement des investissements du mandat.

Avant de laisser la place aux échanges et aux interventions des différents groupes qui, je suppose ne manqueront pas, je souhaitais en conclusion de ma présentation rappeler quelques dimensions, au moins 3, importantes de ce compte administratif.

Premièrement, notre dotation générale de fonctionnement augmente, mais uniquement parce que la dotation de solidarité augmente. Je le disais, cela ne compense en rien la baisse subie et, surtout, et c'est vraiment important de le souligner, cette DSU ne remplit pas les missions qui étaient initialement les siennes, à savoir : répondre aux besoins des communes dont les populations sont les plus en difficulté.

Deuxièmement, le produit de notre taxe d'aménagement qui continue à augmenter ne nous est pas versé par l'État depuis 2018 ; vous avez bien entendu, le produit de notre taxe d'aménagement qui continue à augmenter ne nous est pas versé par l'État depuis 2018, ce qui représente un manque à gagner considérable 1,20 M€ pour la seule année 2018.

D'ailleurs, Mme le Maire a alerté à plusieurs reprises, le préfet de région et le préfet de département pour que l'État se mette à jour de ses dettes à notre égard. La dernière alerte de Mme le Maire date de moins d'une semaine.

Enfin, permettez-moi de souligner et de conclure mon propos par cela, Madame le Maire, que le sérieux de votre gestion financière est une nouvelle fois démontré par ce compte administratif.

Il vous est ainsi proposé, chers collègues, dans cette délibération, de voter ce compte administratif qui montre clairement que notre municipalité a choisi de prendre ses responsabilités dès le premier mois de ce nouveau mandat pour poursuivre son ambition de construire une ville pour tous favorisant la transition écologique.

Je vous remercie.

Il est proposé de voter ce compte administratif 2020.

**Mme le MAIRE.** - Merci à notre collègue Mouloud Haddad.

Je passe la parole à qui la demande.

**M. MARTIN.** - Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les directeurs des services, je commencerai comme à l'accoutumée mon discours par remercier tous les services municipaux pour tout le travail accompli en 2020 et l'exécution de ce budget. Il n'y a qu'à voir le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 99,47 % et le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 100,11 %, qui sont très bons.

Je souhaite aussi les remercier tout particulièrement pour cette année plus compliquée de crise sanitaire pour avoir maintenu un bon niveau de service public pendant toute cette année de crise sanitaire.

Les impacts financiers liés à cette crise pour la commune sont importants : plus de 1 M€ en 2020. Ils sont bien sûr à mettre en regard avec les impacts sur les entreprises dont les travaux ont été reportés en 2021, voire 2022, les commerçants qui ont subi cette crise de plein fouet avec une fermeture définitive pour certains commerces.

La crise sanitaire a amplifié les inégalités. Des conditions de travail à l'accès à l'éducation et aux soins, de nombreuses dimensions de notre vie sociale ont été, sont et seront bouleversées par cette pandémie. Rien ne sera plus comme avant.

En 2020, 715 000 emplois ont été détruits au premier semestre 2020 et principalement d'ailleurs dans l'intérim.

Concernant ce compte administratif, je suis heureux de constater que, lorsque la commune dégage un résultat net global de 1 M€, tout le monde est content, moi le premier, et lorsque le département dégage un excédent, vous criez au loup. Je pense que Mme Cillières s'intéressera plus particulièrement à l'utilisation de cet excédent au niveau du département.

Nous constatons que l'encours de la dette a progressé de 946 658 € en 2020, ce qui nous donne un ratio de désendettement de 8,88 années, sachant que l'emprunt inscrit au budget voté 2020 n'a été réalisé qu'à 50 % pour 6,20 M€ contre 12,67 M€ de prévu, soit 6,47 M€ de non-réalisation, que l'on retrouvera en 2021 et 2022.

Le ratio de désendettement n'est pas encore inquiétant aujourd'hui, mais pourrait le devenir très rapidement dès 2022.

Nos dépenses de fonctionnement par rapport à la population sont toujours très élevées pour atteindre 1 754,84 €/habitant alors que la moyenne nationale pour une ville de même strate est de 1 223 €/habitant. De même, l'encours de la dette par habitant est 40 % plus élevé que pour une ville de même strate.

Concernant l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle a progressé, certes surtout avec la DSU de 1,40 %, donc de plus 150 000 € pour atteindre 11,13 M€ par rapport à 2019.

De même, le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France version 2020 a progressé de 10,73 %, donc de 375 000 € par rapport à 2019, c'est tout de même une bonne chose.

Globalement, les dotations de l'État ont augmenté de 532 000 € par rapport à 2019.

Nous sommes effectivement une commune pauvre, mais par rapport à l'ensemble des communes de même strate qui ne sont pas riches, nous avons tout de même eu des dotations globales assez importantes en 2020.

Pour confirmer cette tendance, le ratio Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à la population continue de progresser pour Bagneux. Il est à peu près 40 % plus élevé que la moyenne

nationale, ce qui est important.

Pour terminer avec le niveau élevé des dépenses de fonctionnement qui s'élève à 76,30 M€, nous aurions souhaité avoir plus de propreté, moins de problèmes d'insécurité, plus de prestations sociales pour nos populations les plus fragiles, plus de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Quand on voit tout cela et le montant des impôts locaux très élevé notamment au niveau de la taxe foncière, nous pouvons nous interroger sur la bonne répartition des ressources.

Mon groupe votera contre, en cohérence avec notre vote sur le budget primitif et le budget supplémentaire.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci, Monsieur Martin.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. OUEDRAOGO.** - Nous allons évidemment voter contre car nous restons dans la cohérence de ce qui a été exprimé en début d'année lorsque le budget primitif a été présenté.

Les inquiétudes qui ont été exprimées sont malheureusement constatées à la lecture des comptes qui nous sont fournis. On constate effectivement une demande d'ajustement de 700 000 € pour financer les frais de fonctionnement. En même temps, dans la présentation qui a été faite, une baisse des prévisions de recettes de l'ordre de 377 000 € n'a pas été mise en avant. Ces signaux tout de même importants nécessitent de revoir un peu les pratiques.

Cela prouve que le budget de la commune, malgré toutes les assurances que M. Haddad vient de nous donner, reste néanmoins instable et n'est pas à l'abri d'une dérive financière si les recettes ne sont pas au rendez-vous.

Nous voterons naturellement contre.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues demandent-ils la parole ?

**Mme CILLIERES.** - Oui, Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je souhaite intervenir au nom du groupe communiste et citoyen sur ce compte administratif 2020. Comment pourrait-on le résumer ? Je pense que M. Haddad l'a dit tout à l'heure, il s'agit, d'une part, de gérer la crise sanitaire et de protéger les Balnéolaises et les Balnéolais et, d'autre part, de mettre en œuvre nos ambitions politiques et les engagements pris devant les habitants.

En mars 2020, le premier confinement a été annoncé de manière brutale, les collectivités locales se sont retrouvées seules à gérer la crise face à un Gouvernement qui s'est appuyé, plus que de raison, sur les moyens et les ressources locales.

À Bagneux, notre Maire et certains des collègues présents ce soir de l'ancienne équipe ont su s'adapter dans l'urgence et mettre en place tous les dispositifs possibles pour atténuer au maximum l'effet de la crise sanitaire sur les habitants.

Je ne parle pas seulement des mesures sanitaires prises en direction des habitants, des commerçants, des agents de notre ville, je pense aussi à tous les dispositifs renforcés pour venir en

aide aux plus vulnérables (le portage de repas à domicile, la cellule d'appel à nos aînés). Je pense à toutes nos actions pour adoucir un peu la dureté de la période, un Été pas comme les autres, les fenêtres musicales, les séjours vacances adaptées proposées aux familles.

Les enfants et les familles ont été durement impactés pendant toute l'année 2020 et elles ont pu compter sur nous pour assurer la sécurité sanitaire dans les écoles au gré des protocoles sanitaires successifs pour rester aussi en contact avec les jeunes de la ville qui étaient en situation de décrochage pour organiser des activités à distance en mobilisant les accueils de loisirs.

J'ai une pensée particulière pour les agents du service public communal qui ont été présents toute cette longue période.

La mairie est en effet restée ouverte pour accueillir les habitants et les accompagner. Les agents ont su s'adapter en fonction des besoins des habitants et des évolutions de l'épidémie et ce ne fut pas le cas partout dans notre pays.

Ce compte administratif est évidemment, à plusieurs points, inédit et est donc bien le bilan de cette situation difficile de 2020. Il met noir sur blanc ce qui a été réalisé, ce que nous avons dû reporter, ce qui a été créé.

Cela a été dit, le résultat net global et la hausse de l'encours global de la dette soulignent incontestablement l'impact financier important de cette épidémie que ce soit en dépenses et en recettes, cela a été dit.

Pour autant, et c'est à mettre au compte de la stratégie financière de notre ville poursuivie depuis plusieurs années, notre dette est saine sans emprunts toxiques et inférieurs au seuil réglementaire, comme l'a rappelé notre collègue Mouloud Haddad, et cela tout en tenant les engagements pris devant les Balnéolaises et les Balnéolais. Le rapport le dit, sur le budget de fonctionnement, que nos dépenses réelles ont été exécutées à 99,47 % de l'autorisation budgétaire et comment le dire autrement : c'est engagement pris, engagement tenu et, ce, dans un contexte malgré tout inédit.

Il en est de même pour les investissements. Si, bien sûr, les dépenses sont inférieures à celles de 2019 du fait de la crise et du report de certains travaux, pour autant, les élèves de notre ville pourront être accueillis dès cette rentrée dans la nouvelle école Niki de Saint Phalle. Les familles profitent du parc Cosson rénové, de notre nouveau RAM, de travaux dans les écoles, de travaux sur les voiries, tout autant d'investissements importants pour les habitants.

Un mot avant de conclure, alors que la dotation forfaitaire versée par l'État est encore en baisse, que le département des Hauts-de-Seine, pour dire que comparaison n'est pas raison pour rebondir sur les arguments de M. Martin, qui a un excédent budgétaire colossal aurait pu investir pendant la crise au profit des habitants pour les protéger davantage.

Le compte administratif 2020 de Bagneux est la preuve que notre ville tient le cap de ses engagements, protège ses habitants tout en envisageant avec sérieux l'avenir de la commune.

Je tiens à conclure en remerciant au nom de tous les élus de notre groupe l'ensemble des agents, des directions de services et la direction générale pour le sérieux du travail qui nous est présenté ce soir.

Je tiens à les remercier aussi pour leur mobilisation, leur implication au quotidien, un service public communal dont nous sommes fiers.

Tenir ses engagements est la conception de notre équipe à vos côtés, Madame le Maire, nous y

mettons et y mettrons toute notre énergie.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?...

*(Aucune.)*

Je propose de passer la présidence à Yasmine Boudjenah car je me dois de sortir pour le vote du compte administratif.

*(Sortie de Mme le Maire à 20 h 45.)*

**Mme BOUDJENAH.** - Je prends la présidence quelques instants, puisque c'est la coutume.

Nous votons la gestion de Mme le Maire.

Je vais vous proposer de passer au vote pour ce compte administratif 2020.

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS CONTRAIRES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE LE RENOUVEAU MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

**Mme BOUDJENAH.** - Je vous remercie. Le compte administratif est adopté.

Nous devons voter le compte administratif des pompes funèbres.

**5 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2020 AFFÉRENT AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES**

**Mme BOUDJENAH.** - Nous passons donc au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le Maire peut revenir présider cette séance du Conseil municipal.

*(Retour de Mme le Maire à 20 h 46.)*

**Mme BOUDJENAH.** - Madame le Maire, nous avons procédé au vote. Le compte administratif a été adopté à la majorité du Conseil municipal qui vous donne quitus de votre bonne gestion, ce dont je vous félicite au nom des élus du Conseil municipal.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup à Yasmine Boudjenah.

À mon tour de remercier, bien sûr, Mouloud Haddad, notre élu aux finances, la Direction Générale des Services, l'ensemble des directeurs de service et Fabienne Baron, notre Directrice des finances, ainsi que l'ensemble du service public communal car, là, nous parlons de l'année 2020 qui a été particulièrement compliquée pour toutes et tous.

Nous avons essayé dans une situation compliquée de faire en sorte que nos services publics restent ouverts et disponibles pour nos habitants.

Je voulais les remercier, vous avez été plusieurs à le faire, de leur mobilisation puisque, sans eux, nous n'aurions pas pu traverser cette crise qui n'est pas finie mais l'année 2020 a été particulièrement éprouvante pour toutes et tous.

Merci beaucoup.



**6 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AFFÉRENT À L'EXERCICE 2020**

**Mme le MAIRE.** - Il nous appartient de voter aussi le compte de gestion des pompes funèbres. Il est identique au compte administratif.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie

**7 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**M. HADDAD.** - Il n'y a pas de difficulté particulière, je suppose.

En fonctionnement, nous avons un excédent de 4 343 533,78 €. En investissements, nous avons un besoin de financement de 3 336 920,67 €.

Il est proposé ici, chers collègues, de vous prononcer, afin de couvrir un besoin de financement constaté en investissements pour ce montant, d'affecter le solde disponible, soit 1 006 613,11 € au financement de la section de fonctionnement.

Cette proposition sera reprise dans le budget supplémentaire que je vais présenter dans quelques minutes.

Voilà pour la présentation succincte de cette affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget principal de la commune.

**Mme le MAIRE.** - Merci Monsieur Haddad.

Y a-t-il des remarques sur cette affectation ?...

*(Aucune.)*

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**8 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFÉRENT À L'EXERCICE 2021**

**Mme le MAIRE.** - Je passe la parole à M. Haddad.

**M. HADDAD.** - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, après ces délibérations notamment l'adoption de notre compte administratif 2020, il me revient maintenant avec cette délibération de vous présenter les grandes lignes du budget supplémentaire pour l'année en cours, une année qui reste évidemment malheureusement marquée par cette fameuse crise sanitaire.

Ce budget supplémentaire doit nous permettre d'ajuster les prévisions que nous avons établies, de tenir compte de nos nouveaux besoins et d'activités non réalisées.

Nous restons globalement dans les mêmes contraintes que celles évoquées pour le compte administratif avec la crise sanitaire. Pourtant sa prise en charge par l'État est loin d'être au niveau. L'intervention d'ailleurs de notre collègue Hélène Cillières le souligne bien. J'en profite pour la féliciter de sa brillante élection, dimanche.

Je pourrais, bien sûr, évoquer les exigences si légitimes des personnels de santé d'être augmentés de manière significative. Je me contenterai d'indiquer que les communes ont été particulièrement sollicitées. Elles ont été, une fois de plus, un bouclier social et sanitaire sur leurs deniers sans véritable compensation.

Cette pression budgétaire s'exerce à un moment où les collectivités locales sont déjà fortement contraintes dans leur choix du fait des incertitudes liées à l'impact de la suppression progressive de la taxe d'habitation et à des niveaux de dotation dont l'évolution reste peu sécurisée.

Pour ce qui est du budget supplémentaire et des ajustements proposés, permettez-moi d'en donner les éléments marquants.

Tout d'abord, en matière de fonctionnement, la masse salariale et la fiscalité portent le sceau de la crise sanitaire. Nous sommes amenés à augmenter la part de son financement à hauteur de 200 000 € pour assurer la présence de personnel là où un renfort d'encadrement est nécessaire. Les services concernés sont, vous vous en doutez, principalement l'éducation, l'entretien, la restauration ou encore la petite enfance.

De même, notre centre de vaccination, qui a ouvert en mars dernier, coûte 58 000 € par mois soit environ, sur les six mois, 350 000 €. Il s'agit essentiellement de coût en personnel médical de notre CMS et d'agents de la salle des fêtes affectés à l'accueil des personnes désirant se faire vacciner.

Nous ajoutons au budget supplémentaire 55 452 € pour assurer l'achat de petits matériels.

Sur ce coût global, nous ne pouvons prétendre qu'à une prise en charge partielle de l'ARS à hauteur de 42 000 € pour les 6 mois écoulés. Cela signifie que la commune a pris en charge un budget supplémentaire de 300 000 €, ce qui est relativement considérable.

Pour autant, cette enveloppe supplémentaire ne nous conduit pas à remettre en cause le niveau d'autofinancement prévu.

Dans le même temps, nous devons tenir compte de toutes les contraintes du moment et faire des choix sur les projets prioritaires pour cette année d'autant, nous l'avons vu avec le compte administratif, que la participation des usagers reste en baisse importante (moins 236 532 €) par rapport au budget primitif. C'est le cas de plusieurs autres lignes dans ce budget supplémentaire pour des activités qui ne peuvent ou ne pourront pas être menées.

La question des recettes de fonctionnement n'est pas une mince affaire dans la mesure où de nombreuses incertitudes demeurent sur le niveau de la fiscalité et notamment des bases pour cette année.

Par ailleurs, nous avons appris tardivement que le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département vers la commune s'accompagnait du transfert de l'exonération de deux ans de cette taxe sur les constructions neuves sur la part départementale. Cela va créer un nouveau manque à gagner pour les communes que l'on n'a pas pu anticiper et qui aggrave encore un peu plus les marges d'autonomie de ces mêmes communes, ce qu'a regretté à juste titre l'Association des Maires de France.

Dans le cadre du plan de relance annoncé à grand renfort de communications par le Gouvernement, Bagnaux a sollicité plusieurs subventions de fonctionnement auprès de l'État remplissant des dossiers hypercomplexes, par exemple pour l'appel à projet numérique dans les écoles. Pour le moment, nous n'avons pas obtenu satisfaction ou encore pas de réponse. Parfois, les règles d'attribution des subventions semblent d'ailleurs avoir changé en cours de route.

D'ailleurs, je souligne que, sur ces questions de subvention, nous avons la chance d'être accompagnés par un doctorant pendant plusieurs mois pour travailler sur notamment les questions d'évitement scolaire.

En investissements, les montants dégagés vont nous permettre d'abonder notre enveloppe de 6,28 M€. Une partie de cette somme nous sert à diminuer le recours à l'emprunt de 1 M€, une autre à couvrir les imprévus à hauteur de 1,80 M€, la plus grande part, soit 3 456 811 €, nous permet d'honorer des dépenses en lien avec notre plan pluriannuel d'investissements.

Il faut toutefois en isoler la part que représentent les financements dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) des Mathurins qui représente près de 2 494 466 €.

Ce PUP encadre le financement par les propriétaires du foncier en lien avec la commune des équipements et des espaces qui vont profiter à tous. Cela concerne par exemple une partie du financement de l'école Rosenberg qui termine sa première année scolaire.

Dans un autre domaine, celui de la tranquillité publique, nous inscrivons à ce budget supplémentaire une hausse des subventions de l'État et de la région qui nous permet l'installation de vidéoprotections pour prévenir notamment cette question importante des dépôts sauvages.

Voilà, chers collègues, la présentation assez rapide que je voulais vous faire de ce budget supplémentaire qui est d'un montant total de 23 350 402,77 € qui est soumis à votre approbation et qui va évidemment profiter à toutes les Balnéolaises et tous les Balnéolais. Il s'inscrit dans l'ambition d'une ville qui protège, qui favorise la réussite de nos enfants et qui agit pour la transition écologique.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. MARTIN.** - Je serai assez bref.

Ce budget supplémentaire est fortement marqué par la crise sanitaire et génère un besoin de financement supplémentaire, comme l'a dit Mouloud Haddad, de près de 200 000 € (hors masse salariale) et, pour le premier semestre de l'année 2021, une enveloppe supplémentaire de la masse salariale de 493 000 €. C'est important.

Face à la crise du Covid-19, le Gouvernement a ouvert les vannes pour éviter notamment la faillite de nombreuses entreprises. La facture des aides s'élève à 134 Md€, selon les prévisions du Gouvernement et c'est une bonne chose.

En contrepartie, on a l'impression que les collectivités ont été partiellement oubliées, voire totalement oubliées, notamment pour une ville comme Bagneux qui supporte un centre de vaccination et attend encore un soutien significatif de l'État pour financer cette structure très coûteuse en matériels et en personnel. Je crois que c'est 58 000 € par mois de frais, ce qui est vraiment important.

J'ai bon espoir que l'État donnera son accord pour que les Agences Régionales de Santé puissent mobiliser le Fonds d'Intervention Régional pour octroyer des financements. L'État devrait verser 60 M€ -je pense que ce n'est pas suffisant mais c'est déjà un premier pas- à ses agences régionales pour permettre de financer les dépenses les plus urgentes. Ce dossier est à suivre de près.

Concernant la Dotation Générale de Fonctionnement, en finalité, elle se rééquilibre par rapport à 2019 avec une baisse très relative de 0,12 % (- 13 500 €) par rapport à la Dotation reçue en 2019, sachant qu'elle avait augmenté de 1,40 % en 2019.

Il est proposé de réduire de 1 M€ le recours à l'emprunt voté au budget primitif 2021, ce qui permettra de porter l'emprunt 2021 à 4 M€ au lieu de 5 M€, initialement inscrits. C'est une bonne chose. Notre dette devrait avoisiner les 63 M€, fin 2021.

Je ne reviendrai pas sur mon intervention lors du BP 2021, mais nous regrettons encore une fois que la participation des usagers d'année en année augmente de 1,5 % à 2 % depuis 7 ans, soit une augmentation de 12 % en 7 ans.

Concernant le programme de travaux, le handicap et les commerces sont encore les parents pauvres de ce budget. Par contre, vous faites de nombreuses acquisitions pour densifier encore plus la ville et réduire les espaces verts et de fraîcheur. Quand on voit ce qu'est devenue l'entrée de ville entièrement bétonnée, cela interpelle.

En conclusion, nous resterons cohérents avec notre vote du budget primitif car ce budget ne tient pas compte des difficultés réelles économiques et environnementales de Bagneux et surtout nous amène droit dans un mur à horizon 2030.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Kandel, je vous en prie.

**M. KANDEL.** - Merci Madame la Maire. Je vais commencer par dire que je suis un peu d'accord avec le début de l'intervention de M. Martin.

Ce budget supplémentaire est fortement marqué par la crise sanitaire, les services municipaux ont été en première ligne. Je tiens encore une fois à les remercier de tout ce qu'ils ont fait pour la population ; un grand merci à eux.

On voit avec cette crise toute l'utilité des services publics même s'ils ont été remis en cause par les gouvernements successifs et continuent de l'être avec le Gouvernement actuel.

Merci à eux, merci aussi aux associations que nous soutenons à travers ce budget supplémentaire, sans lesquelles beaucoup d'habitants se seraient trouvés démunis. Elles aussi sont un peu malmenées y compris par notre département qui n'a pas beaucoup augmenté ses subventions.

On voit bien que tout ce qui est bénévole ou public est attaqué alors que c'est ce dont on a besoin aujourd'hui plutôt que le privé. On voit bien le résultat. Avec la distribution du matériel électoral, on voit ce que cela a pu donner.

L'État s'est effectivement déchargé sur les communes de la gestion de cette pandémie et n'a pas encore eu la décence de participer financièrement aux besoins des habitants.

M. Martin l'a dit : 200 000 € de plus pour le budget, ce n'est pas rien, suite à une baisse de recettes des usagers, un coût de centre de vaccination de 350 000 € jusqu'ici avec une subvention de l'ARS de 42 000 €, vous voyez le gap et, généreusement, le Gouvernement a donné 150 € par bureau de vote. Je vous laisse imaginer ce que cela fait au total. Quelle générosité pour protéger les habitants de nos villes !

On pourrait s'interroger sur ce que fait aussi le département. J'en profite pour féliciter notre

collègue Hélène Cillières. Je sais qu'elle défendra fortement ces questions au Conseil départemental et nous la soutiendrons.

Le territoire, on peut se demander où sont ces collectivités en ces moments importants.

Nous voterons ce budget supplémentaire qui montre la volonté de notre municipalité d'être aux côtés de ses habitants, de les protéger et de les accompagner.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**M. GUILLEMIN.** - Je prends la parole pour soutenir la proposition.

Madame le Maire, chers collègues, nous le savions lorsque nous avons adopté le budget primitif, les conséquences de la crise sanitaire pèsent lourdement sur les finances locales y compris sur celles de notre ville, l'engagement de la commune à protéger les habitants, à leur venir en soutien, à atténuer les difficultés sociales renforcées par la crise sanitaire.

Nous ne pouvons que dénoncer l'aveuglement et l'absence de l'actuel Gouvernement qui, en 2020, n'a que très peu aidé les communes, vous l'avez dit et d'autres aussi avant, et continue dans cette direction. En 2021, par exemple, il a refusé de financer le centre de vaccination.

La gestion nationale de la crise COVID est une honte. Le Gouvernement préfère continuer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises qui font du profit plutôt que d'aider les collectivités locales en première ligne.

Cela a été dit lors de l'examen du compte primitif 2020, la ville de Bagneux, sérieuse et honnête, a une gestion saine des finances de la commune.

Le budget supplémentaire présenté ce soir qui est l'ajustement d'un budget primitif que nous avons adopté en mars dernier est donc l'application de stratégies responsables.

Être responsables dans la situation actuelle pour assurer une bonne santé financière de la ville nous conduit à faire des choix contraints et à rester très vigilants.

Cela se traduit, comme Mouloud Haddad l'a présenté, par une augmentation de 622 000 € du budget de fonctionnement. Vous l'avez vu dans les documents, il s'agit principalement de dépenses des personnels liées à l'impact de la crise qui n'est pas terminée.

Pour ne pas pénaliser plus les familles et les enfants durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, la ville met tout en œuvre pour continuer à accueillir, dans les meilleures conditions, les petits Balnéolais dans les structures collectivités, les écoles, les crèches et les centres de loisirs.

Je tiens à remercier d'ailleurs l'ensemble des agents, les directeurs des structures et des services qui adaptent au quotidien leur planning face au protocole sanitaire et aux réalités familiales des agents liées au Covid (isolement, maladie, garde d'enfant, etc.). Grâce à eux, nous pouvons garantir des accueils et des accompagnements en toute sécurité. Ceci a un coût, nous l'assumons, je l'espère collectivement.

Nous ne pouvons que saluer la vigilance prise par la ville dans le budget supplémentaire au niveau de l'investissement.

Nous aurions pu présenter un budget supplémentaire beaucoup plus en hausse en augmentant le

recours à l'emprunt. Cela n'aurait pas été sérieux face à un avenir incertain, face à des baisses annuelles de dotations forfaitaires par le Gouvernement. Cela n'aurait pas été gage de responsabilité vis-à-vis des Balnéolais qui nous font confiance.

Nous faisons donc le choix de réduire de 1 M€ le recours à l'emprunt, ainsi, l'encours de la dette 2021 restera stable ; prudence dont nous faisons preuve aujourd'hui. Nous la traduisons aussi par une mise en réserve du budget afin de faire face aux besoins dans l'année à venir.

Comme pour le compte 2010-2020, le budget supplémentaire 2021 est la traduction de notre gestion saine qui allie protection et réponse aux besoins des habitants et ajustements pour réaliser nos engagements.

Le groupe communistes et citoyens votera donc ce budget supplémentaire qui mise sur la prudence, la responsabilité pour mieux envisager l'avenir.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Des collègues d'autres groupes souhaitent-ils intervenir ?

**Mme BOUDJENAH.** - Le budget supplémentaire qui nous est proposé ce soir est, je pense, responsable et prudent à la fois.

Je ne reviens pas sur ce que Mouloud Haddad a dit sur le fait que nous restons mobilisés pour que les engagements que nous avons pris dans le BP 2021 puissent être tenus. Une partie seulement a pu être mise en œuvre en raison d'un premier semestre compliqué d'un point de vue sanitaire.

Nous restons mobilisés pour qu'en particulier cet été, les travaux d'investissement prévus, notamment dans les écoles, avec la végétalisation de premières cours d'école qui a été travaillée avec les enseignants et les élèves, puissent se mettre en œuvre ou encore que les nouveaux équipements, il va y avoir des besoins de personnel importants avec l'ouverture de Niki de Saint Phalle notamment ou l'augmentation du nombre d'ATSEM dans les écoles, puissent se faire dans des bonnes conditions.

On entend beaucoup dans la bouche du Gouvernement et du Président de la République le mot relance. On nous a rebattu les oreilles avec le plan de relance. Or, force est de constater que nous avons vu passer beaucoup d'appels à projets au cours de ce premier semestre, qu'il y a eu beaucoup de réunions dans tous les sens et de communications sur ce plan de relance, Patrice Martin y est également revenu.

Je crois qu'il est assez honteux et, pour le dire proprement, scandaleux que le Gouvernement actuel se repose à ce point sur le peu de ressources que les collectivités territoriales ont, pour leur demander de contribuer à cette relance sans leur en donner les moyens.

J'ai assisté fin avril dernier au premier comité territorial réunissant les villes du département qui ont des quartiers en politique de la ville par le préfet. Nous étions censés faire le point sur la part du milliard annoncé dans le cadre du plan de relance qui doit arriver dans les territoires prioritaires. Nous attendons toujours de voir venir. Il y a une multiplication d'appels à projets. De nombreux élus locaux de petites ou grandes villes disent que c'est une forme d'exclusion dans les faits puisqu'on nous occupe beaucoup à remplir ces appels à projets avec beaucoup de moyens humains dans les services municipaux pour le faire, parce qu'au final, on ne voit pas beaucoup la couleur de ces montants de relance. Je pense que c'est extrêmement regrettable. Finalement, cela ne permet pas à l'économie de repartir dans nombre de secteurs.

De ce point de vue, Mouloud Haddad a évoqué l'appel à projets numériques dans les écoles. Pour l'instant, il semblerait que deux villes seulement de tout le département des Hauts-de-Seine, en l'occurrence pas deux villes populaires, aient été retenues. Je pense que, c'est une fois de plus, un exemple inquiétant du fait que nous ne sommes pas accompagnés pour contribuer à répondre aux besoins de proximité, à développer les services publics locaux.

Je terminerai sur une chose qui s'adresse plutôt à vous, Monsieur Martin. Vous avez fini votre intervention en évoquant, au détour d'une phrase, l'entrée de ville entièrement bétonnée. Je vous ressortirai les photos de la RD 920 puisque je suppose que vous parlez d'elle, d'avant les travaux de la ZAC Victor Hugo qui ne sont pas tout à fait terminés. Je ne vois pas où il y a plus de béton qu'avant. Nous avons préservé les jardins ouvriers, là depuis longtemps, pour qu'ils puissent rester. Nous les avons même améliorés. Un certain nombre d'arbres a été planté y compris aux abords des premiers immeubles de bureaux qui seront bientôt terminés en entrée de ville.

L'îlot entre le théâtre Victor Hugo et la nouvelle rue Assia Djebar fait bénéficier d'un nouveau jardin, le jardin Ilan Halimi, de nouveaux jardins partagés, d'une aire de jeux pour enfants, etc. Je vous mets au défi de comparer la surface au sol d'espaces verts actuellement offerte aux habitants en entrée de ville avec des choses désaffectées, des vieux commerces, une brocante très importante.

Nous devons continuer, même aux abords des métros, à ce que l'espace public puisse offrir un équilibre entre bâti et non-bâti, une qualité des espaces publics, des cheminements et notamment pour les piétons.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci. M. Haddad me redemande la parole. À vous.

**M. HADDAD.** - Merci Madame le Maire.

J'interviendrai très rapidement car Yasmine Boudjenah et les collègues qui ont pris la parole auparavant ont dit beaucoup de choses. En ce qui concerne la question du handicap évoquée par M. Martin, on peut toujours faire mieux, mais je ne peux pas laisser dire que c'est un parent pauvre. Vous avez les chiffres dans vos documents, nous avons investi 750 000 € dans l'accessibilité aux handicapés.

Votre collègue Blodine B. Canal en parlerait mieux que moi, c'est un des axes extrêmement importants de notre collectivité publique et de notre mandat.

Yasmine Boudjenah a parlé du faible engagement de l'État et Laurent Kandel a parlé à juste titre du département qui n'est pas à la hauteur dans l'argent qu'il pourrait investir notamment dans notre commune.

Tout à l'heure, dans le compte administratif, lors de la discussion, M. Martin évoquait les excédents du département en les comparant avec celui de la commune. Ce n'est pas très sérieux. 160 M€ sont thésaurisés par un des départements les plus riches de France pour sa cagnotte personnelle alors que notre petit million est mis au service de tous les Balnéolais.

En revanche là où M. Martin a raison, c'est quand il dit que notre collègue Hélène Cillières sera extrêmement vigilante sur ces questions. On peut lui faire confiance dans le cadre de son nouveau mandat qui commence demain, je crois.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Vous avez été nombreux à le souligner, Yasmine Boudjenah y est revenu également à travers les questions du plan de relance, il est vrai que, dans la crise sanitaire et donc économique que nous connaissons, les collectivités sont les parents pauvres, l'Association des Maires de France le dit.

Beaucoup d'aides ont été débloquées notamment pour venir en aide aux entreprises, pour soutenir l'activité économique, c'était nécessaire, mais très peu ont été débloquées pour les collectivités locales. Nous l'avons évoqué en citant le centre de vaccination par exemple. C'est le cas de celui de Bagneux, mais c'est aussi celui de toutes les collectivités qui ont accepté d'ouvrir des centres de vaccination. Elles les ont pris en charge sur leur territoire. Je vous informe tout de même que des centres de vaccination ouverts dans des communes demandent à fermer dès cet été car les coûts mensuels s'accumulent. Les villes voient bien que, finalement, la grande majorité des dépenses budgétaires liées à l'ouverture de ces centres va retomber sur leur budget communal.

J'ai eu des échos selon lesquels des communes demandaient à stopper ces centres parce qu'elles sentent bien que l'effort ne sera pas accompagné de la part de l'État.

Vous l'avez souligné, la dotation forfaitaire de la commune est en baisse de cette année par rapport à 2020. Il y a des ressources en moins et le plan de relance d'appels à projets demande beaucoup d'ingénierie pour les collectivités locales. Évidemment, celles qui en ont le moins sont les plus pénalisées. Il vaut mieux être le département des Hauts-de-Seine pour répondre à l'appel à projets, il y a plus d'ingénierie, qu'être une ville populaire comme la nôtre, ce qui est un vrai problème, sans compter que les résultats ne sont pas là au bout du compte. On remplit beaucoup de dossiers, on fait beaucoup travailler nos services pour déposer les projets pour, au final, avoir encore à ce jour peu de réponse positive, comme l'a dit Yasmine Boudjenah.

Un exemple, en ce qui concerne l'appel à projets numériques dans les écoles, on a compris qu'il fallait déposer des projets de moins de 40 000 € pour espérer avoir quelque chose. Étant donné que nous avons déposé un projet plus ambitieux, nous risquons de ne rien avoir. Nous aurons l'occasion de l'évoquer lors de la réunion de Monsieur le Préfet avec l'Association des Maires des Hauts-de-Seine. Ceci dit, je lui ai déjà fait part de mes plus vives réserves sur la manière dont était organisé ce plan de relance et quant aux réels moyens débloqués. En effet, dans ce plan de relance, il y a un peu tout ce qui existait auparavant. En définitive, on se demande ce qui est vraiment nouveau par rapport à ce qui était disponible auparavant dans les appels à projets à destination des collectivités.

Sur la masse salariale, vous l'avez compris, ces six premiers mois nous amènent à vous proposer des ajustements déjà importants sur ce budget, notamment parce que nous avons dû remplacer du personnel et mettre le personnel qui convenait dans les écoles, les crèches et à la restauration municipale pour pouvoir assurer les protocoles sanitaires exigés. Cela dit, une partie des personnels en ASA ne pouvaient pas venir travailler, compte tenu de la crise sanitaire et de leur fragilité de santé.

Un effort important est d'ores et déjà demandé dans ce budget supplémentaire. Nous aurons peut-être à y revenir au moment d'une décision modificative budgétaire en fin d'année.

Un mot sur la participation des usagers de la ville aux activités, premièrement, il s'agit la plupart du temps d'une participation au quotient familial. Deuxièmement, personne ne paye le coût réel. Troisièmement, nous restons sur des tarifs que nous pouvons comparer avec les villes voisines qui sont des tarifs extrêmement bas.



Il y avait hier soir encore un débat au Conseil de territoire sur le tarif des piscines. Il s'avère que celui de la piscine de Bagneux est le moins élevé de toutes les piscines de Vallée Sud Grand Paris. D'ailleurs, il va y avoir des débats sur la convergence des prix d'accès pour les habitants du territoire auxquels je serai extrêmement vigilante car nous tenons à ce que nos services d'équipements publics restent accessibles au plus grand nombre.

Je vous propose de passer au vote de ce budget supplémentaire. Nous sommes obligés de le voter chapitre par chapitre.

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : - 62 009 €

#### ➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : 684 939 €

#### ➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 014 - Atténuations de produits : - 2 500 €

#### ➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 9 000 €

#### ➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Soit un total de 629 430 € en dépenses de fonctionnement.

#### Recettes

Chapitre 70 - Produits services, domaine et ventes diverses : - 247 365 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 73 - Impôts et taxes : - 893 739 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 74 - Dotations et participations : 652 428,89 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 8 000 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 78 - Reprises provisions semi-budgétaires : 100 000 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 042 - Opérations ordre de transfert entre sections : 19 494 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE**

**GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 1 613 011 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Soit un total de 629 430 € en recettes de fonctionnement.

Section d'investissementDépensesChapitre XX - Immobilisations incorporelles : 574 836,82 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées : 174 000 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre XXI - Immobilisations corporelles : 6 268 660,95 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**Chapitre XXIII - Immobilisations en cours : 7 907 032,57 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre XIII - Subventions d'investissement : 2 494 466 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre XXVI - Participation et créances rattachées : 1 453 811 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre XX - Dépenses imprévues : 1 806 320 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 19 494 000 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Chapitre XX - Dépenses imprévues : 1 022 345,43 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Soit un total de 22 720 972, 77 €.

RecettesChapitre XIII - Subvention d'investissement : 12 374 761 €➤ **VOTE :**

➤ *AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM*

Chapitre 168 - Emprunts et dettes assimilées : 3 660 141 €

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM*

Chapitre 1 068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 336 920,67 €

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM*

Chapitre 24 - Produits des cessions d'immobilisations : 3 349 150 €

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM*

Soit un total des recettes d'investissement de 22 720 972, 77 €.

Je vous remercie.

Je vais vous présenter la délibération suivante, Mouloud Haddad n'est plus là pour le faire.

**9 - ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERSES REMISES GRACIEUSES AU TITRE DES EXERCICES 2018 ET 2019**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit de remises gracieuses au titre des exercices 2018 et 2019. La commission de surendettement a prononcé en faveur d'une famille l'effacement de ses dettes de 106,07 € au titre de 2018 et de 199,69 € au titre de 2019.

Il nous revient d'annuler ces deux dettes.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Mouloud Haddad est-il revenu ?

**M. HADDAD.** - Je suis là, Madame le Maire. Je n'ai pas mon rapport de présentation pour vous exposer cette délibération.

**Mme le MAIRE.** - Dans ce cas, je prends la parole.

**10 - LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION**

**Mme le MAIRE.** - Suite à une réforme de la taxe d'habitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes perdent le produit de cette taxe qui est partiellement compensé par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part départementale.

L'article du Code général des impôts autorise les Conseils municipaux à modifier cette exonération qui ne permet plus désormais d'en supprimer la totalité mais simplement d'en limiter le niveau entre 40 et 90 % de la base imposable. Nous avons interrogé les services fiscaux sur l'évaluation de l'impact de cette perte de produit fiscal sur les ressources de la commune.

Les services fiscaux n'ont pas été en mesure de nous faire pour l'instant un chiffrage. Nous ne savons pas encore si une allocation compensatrice sera versée à la commune pour compenser les pertes de recettes générées par la réforme de la taxe d'habitation.

Nous proposons d'essayer de réduire l'impact financier pour la commune, par conséquent, de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière pour les propriétés bâties en faveur des locaux d'habitation neufs à 40 % de la base imposable pour limiter la perte que nous pourrions effectivement avoir.

C'est une mesure pour préserver le budget de la commune sur quelque chose qui ne dépend pas directement des choix de la commune.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**Mme KADOUCI.** - La limitation de l'exonération à 40 % est plus péjorative pour les Balnéolais. Vous comprendrez qu'elle va certainement freiner les nouvelles constructions car les futurs habitants se retrouveront avec une taxe foncière importante à payer.

Nous constatons qu'en équilibrant les comptes, cela sera au détriment du pouvoir d'achat des Balnéolais qui vont se retrouver à payer la taxe plein pot.

Pourquoi ne pas avoir fait le choix d'un taux intermédiaire autour de 60 % ?

Merci, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres remarques ?...

*(Aucune.)*

Je vous propose de passer au vote.

**☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT**

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

<b>AMÉNAGEMENT URBAIN</b>
---------------------------

**11 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF) EN 2020**

**Mme BOUDJENAH.** - C'est une délibération que nous devons prendre chaque année pour dresser le bilan des acquisitions et des cessions que la ville, mais aussi l'EPFIF, a réalisé l'année précédente, en l'occurrence en 2020. Je vous rappelle que nous sommes en convention avec l'EPFIF depuis juin 2008.

Vous avez le bilan. Vous avez le détail, vous voyez que la commune a procédé à 4 acquisitions. L'EPFIF a procédé à 12 acquisitions essentiellement dans le secteur écoquartier Victor Hugo, mais aussi un peu dans le secteur Blanchard, Chemin Latéral, c'est-à-dire la zone industrielle et le secteur de projets Inventons la métropole.

J'en ai terminé.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Vous avez le bilan des acquisitions de la commune et de celles de l'EPFIF. Je pense que cette présentation n'appelle pas de débat.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**12 - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET APPROBATION DE LA CESSION D'EMPRISES COMMUNALES À LA SOCIÉTÉ CDC HABITAT SOCIAL**

**Mme BOUDJENAH.** - Nous nous sommes aperçus, à l'occasion d'un travail avec le bailleur social CDC Habitat qui a procédé à une résidentialisation de son patrimoine situé près du site des Mathurins à la résidence Mathurins Fernand-Léger, que des parcelles appartenaient à la commune à l'intérieur de la résidence. Nous avons procédé à cet inventaire de manière très précise. Vous avez le détail dans le rapport.

Tout le travail de déclassement et de désaffectation a été fait au moment de la construction en 70, mais l'acte notarié n'avait jamais été signé. Nous nous sommes entendus sur le fait de régulariser de manière définitive ces parcelles. Il y a deux emprises : une de 416 m<sup>2</sup> et une autre de 1 191 m<sup>2</sup>. Ce sont aujourd'hui de la voirie, des espaces verts ou des places de stationnement pour les locataires.

Nous proposons que ce soit neutre évidemment puisque nous nous sommes entendus sur un prix de 210 000 € payés par compensations puisque le bailleur a entretenu ces emprises appartenant à la commune.

Nous vous proposons de régulariser de cette manière.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote. Le bailleur entretient depuis 50 ans cette parcelle.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**13 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 4 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU MOULIN BLANCHARD**

**Mme BOUDJENAH.** - La Zac Blanchard en centre-ville existe depuis 2004. Je vous fais grâce de l'historique. Nous avons construit un certain nombre de logements diversifiés, livré une crèche en 2009, mais aussi requalifié un certain nombre de voiries.

Il reste deux lots à réaliser sur cette ZAC : le lot G qui est un terrain le long de la crèche des Petits Moulins, rue Jean-Baptiste Fortin dont il est proposé qu'il soit dans le cadre du projet appelé Le temps sur mesure, lauréat de l'appel à projets Inventons la métropole, dans un calendrier un peu plus long. À partir de la rentrée, nous allons pouvoir rentrer en concertation avec les habitants sur les premières opérations mais pas à cet endroit, plutôt de l'autre côté rue Blanchard.

Le second lot, qui se situe à l'angle de la rue de Fontenay et de la rue Salvador Allende, s'appelle tertiaire dans la Zac Blanchard puisqu'au tout début était prévu de faire un peu de bureaux à cet endroit.

Nous proposons de travailler à l'intégration de ce périmètre dans un programme plus important puisque d'autres propriétaires fonciers ont souhaité vendre leur bien aux abords, jusqu'à la Trésorerie, rue Salvador Allende. Cette opération est toujours en cours de définition. Nous serons amenés à en reparler dans les mois qui viennent car nous avons notamment souhaité procéder avec le CAE 92 qui nous accompagne une étude patrimoniale. Nous sommes actuellement en travail sur cette question.

Au cours du second semestre de cette année, nous serons amenés à en reparler et à aller, là aussi, à un processus de concertation et d'élaboration de ce qui peut se faire sur ce périmètre.

Ce qui nous occupe ce soir, c'est la prorogation de la convention publique d'aménagement qui arrive à expiration en juillet 2021, soit dans une quinzaine de jours. Comme vous le voyez, il y a encore du travail sur cette ZAC. Nous proposons donc de proroger cette convention publique d'aménagement.

Je rappelle que c'est Vallée Sud Grand Paris qui en est l'autorité compétente depuis le transfert de la compétence aménagement à l'EPT.

Cette convention est prévue pour être prorogée pour deux années supplémentaires.

Nous vous proposons, ce soir, d'approuver ce quatrième avenant pour proroger jusqu'au 15 juillet 2023 cette convention et d'actualiser le coût de participation de la commune à cette opération d'aménagement - qui était, jusqu'à présent, de 1,05 M€ - dû aux équipements publics, en l'occurrence la crèche des Petits Moulins.

Cette subvention d'équilibre correspond au déficit prévisionnel de l'opération d'aménagement lié à cet équipement public.

La prolongation de deux années supplémentaires de la ZAC génère un coût supplémentaire. Cette somme de 218 000 € supplémentaires s'explique par deux années de rémunération aménageur supplémentaire, mais aussi par l'augmentation d'un certain nombre de frais tels que les frais de notaire liés au rachat de la ZAC puisque SADEV a racheté cette ZAC à la Semaba l'année dernière et les frais de sécurisation des biens acquis (provision d'impôt foncier), un certain nombre de frais supportés par une opération d'aménagement.



Ce soir, nous proposons d'acter la prorogation de cette convention publique d'aménagement, ce que fera l'EPT dans la foulée, en juillet, mais en raison de cette participation financière de la ville, nous avons besoin que le Conseil municipal se prononce en préalable, c'est l'objet de la délibération ce soir.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE LE RENOUVEAU MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

#### **14 - MAINTIEN DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES EXPOSANTS ET ARTISANS À L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL ORGANISÉ PAR LA COMMUNE**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Kandel, je vous passe la parole.

**M. KANDEL.** - Merci Madame le Maire.

Comme vous le savez, le marché de Noël se tient 15 jours avant Noël sur la place Dampierre. L'année dernière, un peu contre vents et marées, avec Mme le Maire, nous avons tenu à ce qu'il se tienne, ce que nous avons réussi à faire avec des conditions un peu particulières (suppression du chapiteau, de la nourriture sur place, etc.). Le nombre de chalets et de décorations fut plus important. Ce renouvellement a été plutôt bénéfique et apprécié par les commerçants, les habitants.

Nous souhaitons renouveler cette opération pour cette année avec plusieurs ambitions pour ce marché de Noël : maintenir un équilibre entre offres alimentaires et offres non alimentaires, proposer davantage d'artisanat de produits responsables, de produits typiques de Noël et proposer des gammes de prix adaptées à tous les budgets avec un impératif de qualité, enfin, rayonner au-delà de la ville pour construire un peu une vitrine et faire connaître notre centre-ville.

Nous avons d'ores et déjà pas mal de candidatures, y compris de la part de nouveaux commerçants venus l'année dernière.

Pour les sélectionner puisque le nombre de candidatures sera plus important cette année, nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec des critères objectifs de choix sur l'origine des marchandises, la diversité de l'offre, les prix, etc. En termes d'animations, nous allons rajouter des chalets supplémentaires et lui donner un attrait qualitatif un peu plus important.

Voilà un peu les objectifs de cette année.

Le budget attribué au marché de Noël reste inchangé par rapport à celui de l'année dernière.

Nous vous proposons aujourd'hui d'adopter la tarification des droits de place des exposants et des artisans pour ce marché de Noël.

Vu les difficultés traversées par les commerçants avec la crise en 2020 et 2021, nous proposons de ne pas augmenter les tarifs pour cette année.

Il y a deux tarifications, une pour les Balnéolais et une pour les extérieurs, pour venir en aide nos commerçants sédentaires à participer au marché de Noël s'ils le souhaitent.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Cette délibération vous propose donc de ne pas bouger les tarifs par rapport à l'année 2020.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **15 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL CONCLU ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit d'un contrat triennal pour les années 2019, 2020 et 2021.

Compte tenu de la crise sanitaire et des retards pris dans certains travaux, cet avenant vise surtout à répartir différemment la participation financière du département sur ce contrat triennal. Pour pouvoir bénéficier des subventions, nous avons besoin que les travaux soient démarrés avant le 31 décembre 2021, pas forcément terminés mais démarrés.

2 M€ étaient prévus pour le centre municipal de santé. Nous passons à 985 851 €, soit 50 % du montant de la première tranche. Du coup, nous avons divisé le programme en tranches.

En contrepartie, le département abonde à hauteur de 1 014 149 € les travaux de l'école Niki de Saint Phalle suite à des travaux supplémentaires (2 classes supplémentaires) et à des coûts COVID supplémentaires.

Au final, nous gardons la somme prévue au contrat en investissement et le contrat est abondé par le département de 62 164 € au titre de la vidéoprotection, donc un total de 4 062 164 € en investissements.

Cet avenant a déjà été approuvé à la commission permanente du département, le 7 juin dernier.

Je pense qu'il n'y a pas de remarques. Il s'agit d'une autre répartition des financements avec un petit surplus sur la vidéoprotection.

Nous passons au vote s'il n'y a pas de question.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **16 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES BAILLEURS SOCIAUX RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DU PERMIS DE VÉGÉTALISER**

**Mme le MAIRE.** - Comme on n'entend pas Pascale Meker, je vais présenter la délibération.

Nous approuvons une convention entre la commune et le bailleur social relative au permis de végétaliser.

Nous avons déjà adopté en Conseil municipal le permis de végétaliser. Nous avons dit que nous reviendrions devant le Conseil municipal notamment sur le travail avec les bailleurs sociaux sur cette question.

La convention a pour objet d'encadrer le développement du permis de végétaliser sur les espaces dont les bailleurs sont les gestionnaires et de donner une base commune et homogène au dispositif.

Le travail a été mené par Pascale Meker et les bailleurs avec nos services.

La convention définit :

- les engagements du bailleur : délivrer les autorisations, la renouveler, communiquer, approuver la charte de végétalisation, etc.
- les engagements de la ville,

Et, bien sûr, de recenser et de centraliser les demandes de permis, de faire suivre et d'être en lien avec les bailleurs pour examiner ces demandes et de fournir la communication réalisée pour le projet aux bailleurs, les panneaux indicatifs pour les demandeurs.

Vous avez la convention type dans votre dossier.

C'est un premier pas pour travailler avec des bailleurs, des habitants volontaires qui habitent dans le patrimoine social.

**Mme MEKER.** - Je suis revenue.

**Mme le MAIRE.** - J'ai présenté la délibération, peut-être pas aussi bien que toi, toutefois, j'ai indiqué qu'il y avait des engagements des bailleurs et de la ville. En revanche, je n'ai pas dit le nombre de bailleurs actuellement consultés.

**Mme MEKER.** - Merci

Pour le moment, deux bailleurs sont très intéressés : Seqens qui est particulièrement allant et très satisfait. Il est évident qu'il y a une dynamique entre ce que propose la commune comme assistance et la prise en main par le bailleur.

Quant à l'autre bailleur, IDF Habitat, il est d'accord mais de manière beaucoup plus passive.

Voilà où nous en sommes. Je pense que c'est un vrai coup de pouce.

Cela répond à une demande des habitants. Cela semble fonctionner au moins pour le moment pour Seqens.

Il y a donc deux bailleurs et deux parcelles chez Seqens et une chez IDF Habitat. Cela démarre.

Nous avons travaillé en temps masqué. C'est assez rapide de passer à ce niveau après la dizaine, quinzaine peut-être douzaine active depuis que nous avons lancé ce permis, début d'année.

**Mme le MAIRE.** - Seqens et IDF ont déjà beaucoup de patrimoine sur la commune. Nous espérons pouvoir engager d'autres gros bailleurs comme Hauts-de-Seine Habitat, Toit et joie, les 3F, des bailleurs importants de la commune.

**M. ZAMBETTI.** - Merci Madame la Maire, chers collègues, dans beaucoup de villes de la région parisienne, un permis de végétaliser est actuellement en vogue... pour inciter les habitants à jardiner !!! On ferait mieux de s'attaquer aux vrais problèmes : l'environnement et la qualité de vie des habitants des villes !!!

Avec l'arrivée des métros à Bagneux, les espaces extérieurs du quartier de la Pierre Plate vont être améliorés grâce à l'agrandissement du parc Mandela et un espace-mail arboré. Ce qu'on oublie souvent, c'est qu'il y aura plus de 600 logements reconstruits !!!

On peut constater dans les résidences HLM que les espaces extérieurs n'ont pas été réaménagés, même dans les résidences où les bâtiments ont été réhabilités.

Ces espaces extérieurs en grande partie sont constitués d'espaces verts, de quelques terrains de jeux, d'innombrables parkings géants, mais ils sont essentiellement voués à la circulation automobile comme à leur création dans les années 60 où l'automobile était reine. Il suffit de voir cette ancienne combinaison de barres et de parkings à leur pied, comme à la résidence des Martyrs, à Lincoln, aux Cuverons et tant d'autres.

On peut aussi constater que ces très anciens aménagements de jeux d'enfants, d'escaliers, de bancs ou de bordures de sols ont été réalisés avec d'anciennes traverses de chemin de fer en général traitées à la créosote reconnue comme cancérigène.

D'ailleurs, on les retrouve aussi sur la coulée verte et au Parc Mitterrand aménagé en 1986.

Nous avons des entreprises polluantes au centre de la ville et contre une école, comme celle avec une centrale à béton où des dizaines de camions et semis viennent livrer ou charger chaque jour.

Pollution de l'air par les malaxages des agrégats, pollution des sols et nuisances sonores pour les collégiens et habitants.

Pourquoi de telles entreprises ne sont pas délocalisées dans la zone industrielle à demi vide depuis des décennies ?

Le réaménagement des espaces collectifs extérieurs est à l'abandon.

Pourquoi maintenir cette différence sociale qui se creuse de plus en plus avec les nouvelles résidences privées ? Ne pourrait-on pas obliger les bailleurs à réaliser un véritable traitement urbain et paysager de ces espaces collectifs extérieurs en concertation avec les habitants pour améliorer leur qualité de vie !!!

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

(Aucun.)

Je vous propose de passer au vote sur le permis de végétaliser.

**☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**17- APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE RELATIVE AU TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET AU PARTENARIAT FINANCIER DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE STALINGRAD ENTRE L'AVENUE MARX-DORMOY ET LA RUE DU COLONEL-FABIEN**

**Mme le MAIRE.** - Je vous laisse la parole.

**M. DURU.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, bonsoir.

L'arrivée du métro dans le nord de Bagneux et la création de la nouvelle gare Barbara est l'occasion de revoir des espaces publics et de voirie.

En ce qui concerne la station Barbara dont la sortie secondaire se trouve avenue Stalingrad, la ville

a négocié des aménagements avec le département des Hauts-de-Seine pour planter plus d'arbres, ajouter des bandes végétalisées, augmenter la place accordée aux bus et notamment aux vélos avec des pistes cyclables mieux sécurisées.

Le département des Hauts-de-Seine mène donc de concert avec la mairie de Bagneux, la ville de Montrouge et la RATP une étude sur le réaménagement de cette zone.

Ce réaménagement comprend aussi l'aménagement de carrefour de la RD62 avec la RD128, désigné carrefour Barbara.

L'avenue Marx Dormoy sera, elle aussi, reprise dans son profil avec la création de pistes cyclables.

J'en profite aussi pour vous dire qu'une concertation sera menée avec les habitants de Montrouge et de Bagneux à partir de début juillet pour choisir les principes d'aménagement de l'avenue Marx Dormoy et de ses abords.

Avec Mme la Maire, nous avons demandé à sanctuariser l'espace triangulaire qui sert pour le moment de base de vie à la RATP afin qu'il redevienne un espace vert à l'issue des travaux.

Une partie du foncier du carrefour Barbara des voies adjacentes appartient à la ville de Montrouge, une autre à la ville Bagneux et encore une autre au département, ce qui fait beaucoup d'acteurs.

Nous continuons bien sûr de veiller étroitement à la prise en compte de la volonté des habitants et de la municipalité, mais la délibération que nous vous proposons d'adopter nous permettra de faciliter la conduite des travaux en confiant la maîtrise d'ouvrage au département sur les voiries communales.

C'est aussi parce que nous conserverons la propriété de cette voirie que nous participerons au cofinancement des travaux qui seront réalisés à hauteur de 675 000 € hors taxes.

Ce soir, il vous est donc demandé d'approuver la convention annexée et d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Mme le MAIRE.** - Merci Patrick Duru.

Il s'agit donc de travailler de concert (Montrouge, Bagneux et le département), de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet au département des Hauts-de-Seine pour ne pas faire des groupes d'aménagement, mais avoir un aménagement vraiment cohérent et concerté. Il y aura donc en parallèle une concertation avec les habitants. Cela va s'ouvrir au mois de juillet, je crois pour 3 mois.

Cette concertation s'accompagnera d'un questionnaire qui sera mis en ligne sur le site de la ville et les réseaux sociaux. Il en sera de même pour Montrouge.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ?

**M. ZAMBETTI.** - Merci Madame la Maire, juste deux mots.

Sur l'extrait de plan joint au dossier, nous avons perdu une rangée d'arbres qui se trouvait avant le démarrage du chantier du métro. La ville envisage-t-elle de continuer le même aménagement par rapport au profil joint de la rue du colonel Fabien à la rue Jean Marin Naudin, avec une seule voie à sens unique ?

Que deviennent les plantations d'arbres puisque, sur ce profil, il n'existe plus d'arbres d'un côté de la voie ?

Merci.

**M. DURU.** - A priori, sur l'avenue Stalingrad que l'on réaménage, on ajoute une rangée d'arbres par rapport à actuellement. Actuellement, il y a une rangée d'arbres d'un côté et pas de l'autre, du côté de la nouvelle sortie de métro. Nous allons ajouter une bande plantée et des arbres de ce côté. Le projet n'intervient pas sur le reste de la rue. Il est bien précisé que les aménagements pris en compte partent de la rue du colonel Fabien et vont jusqu'au carrefour.

Je ne me prononcerai pas sur la suite de l'avenue Stalingrad puisque, pour l'instant, cela n'entre pas dans le projet.

**Mme le MAIRE.** - Nous sommes uniquement sur le périmètre de la station principale et de la station secondaire qui est sur Bagneux.

Votre question sur le prolongement sera examinée, cela fait partie des choses que nous pouvons tout à fait étudier. Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**18 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ ORANGE ET LA COMMUNE RELATIVE À LA MODIFICATION DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LA TRANCHE 3 DE L'AVENUE ALBERT-PETIT**

**M. DURU.** - Cette délibération concerne les travaux de réseaux de télécommunications réalisés par Orange.

Comme vous avez pu le voir, la troisième tranche des travaux avenue Albert Petit a débuté il y a deux semaines avec l'installation des protections et la mise en place du chantier.

Comme souvent, ces travaux permettent aux différents concessionnaires d'entretenir les réseaux, voire de réaliser des enfouissements, ce qui permet d'améliorer la qualité du paysage et de réduire le nombre de poteaux et de câbles en surface. Là, c'est le cas avec Orange qui réalisera ces travaux, si nous acceptons cette convention.

J'en profite pour souligner le travail mené sur cette avenue notamment par l'attention croissante portée par le service pour demander une vigilance accrue sur la protection aux entreprises qui réalisent les travaux et noter que 10 arbres supplémentaires seront plantés dans le cadre de ces travaux.

Il vous est donc proposé d'approuver cette convention et d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à la signer.

**Mme le MAIRE.** - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**19 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD GRAND PARIS (VSGP) ET LA COMMUNE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU MAIL RENÉ-ROUSSEAU**

**Mme le MAIRE.** - Je propose de retirer cette délibération car Vallée Sud Grand Paris va assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Vallée Sud Grand Paris a fait cette proposition au cours des discussions qu'il a eues avec le territoire.

**20 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE ET L'ACCORD PARTICULIER EN DÉCOULANT ENTRE LA SOCIÉTÉ ORANGE ET LA COMMUNE RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUE RUE DAMPIERRE**

**M. DURU.** - C'est un peu pareil que pour l'avenue Albert Petit. Dans le cadre de la réhabilitation et de l'embellissement du centre ancien, le projet en 2021 est d'intervenir sur la requalification de la rue Dampierre qui a subi énormément de travaux depuis un certain temps notamment pour l'enfouissement de tous les réseaux.

Nous allons réaliser la réfection de la chaussée, des trottoirs, des entrées charretières ainsi que tous les enfouissements de réseaux, la rénovation de l'éclairage, la plantation d'arbres qui n'existent pas actuellement dans cette rue, la création de massifs plantés et le réaménagement des stationnements. Cela va plaire à M. Martin. Les trottoirs seront PMR, accessibles aux personnes handicapées, ce qui n'était pas toujours le cas dans cette rue.

Vous voyez que nous faisons avancer les choses.

Il y aura aussi de la pose de mobiliers à certains endroits et de poubelles car ce n'est pas le cas partout.

Afin de mener à bien ces travaux d'enfouissement, il est nécessaire de conclure une convention avec la Société Orange pour fixer les éléments techniques et financiers nécessaires à la réalisation de l'intervention.

C'est pour cela qu'il est proposé d'approuver cette convention et de permettre à Mme la Maire ou à son représentant de la signer.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup à Patrick Duru.

Il y a eu une concertation avec les habitants de la rue Dampierre sous forme de visio parce que c'était encore l'époque du confinement et sur place pour régler les situations individuelles à chaque fois. Je crois que cela a été bien géré par notre collègue et les services de la ville.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**21 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE AFFÉRENTE À LA RÉHABILITATION, LA RÉNOVATION, LA MISE AUX NORMES ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**M. BENSOUSSAN.** - Bonsoir à toutes et à tous.

Merci Madame le Maire de me donner la parole pour présenter cette délibération.

Il vous est proposé d'approuver le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, la rénovation, la mise aux normes et la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, la ville utilise les compétences d'un Cabinet d'architectes pour les missions de maîtrise d'œuvre par exemple des petites opérations de rénovation, des expertises ou des audits.

Les services techniques disposent d'un marché dont le montant maxi autorisé est atteint aujourd'hui. Il est donc nécessaire de le renouveler par un nouveau marché sans mini ni maxi pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Il a été utilisé la procédure concurrentielle négociée pour un accord-cadre à bon de commande.

Après analyse, la CAO (Commission d'Appel d'Offres) a attribué, lors de sa réunion du 18 juin dernier, le marché au Cabinet Brelan d'Arch.

Il vous est proposé d'approuver ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 3 À LA CONVENTION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AFFÉRENTE AU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Tudér, je vous passe la parole.

**M. TUDER.** - Merci Madame le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de présentation, la délégation de services publics concernant le stationnement réglementé doit s'adapter au contexte de notre ville. Il y a deux éléments essentiels qu'il me semble important d'avoir en tête pour bien comprendre l'enjeu de cet avenant : la transformation du quartier nord avec l'arrivée de la ligne 4 à la fin de l'année et de la ligne 15 et aussi la nécessité de mieux équilibrer la DSP pour assurer son bon fonctionnement.

Concernant l'extension du stationnement réglementé, l'arrivée des deux stations de métro au nord de la ville créera une nouvelle polarité et un lieu de vie important.

Pour éviter que les abords du métro deviennent un parking-relai des usagers du métro et afin de garantir des places de stationnement aux habitants du quartier, il est indispensable de procéder à l'extension du stationnement réglementé dès la rentrée prochaine.

Cette extension permettra de libérer des places sur l'espace public en retirant les voitures ventouses, en incitant les automobilistes des villes voisines à ne pas stationner à Bagneux, mais aussi en accompagnant un changement de mode de transport pour les Balnéolais qui bénéficieront du métro et d'aménagements dédiés aux mobilités douces.

Le coût pour les résidents demeurera modéré puisque nous ne modifions pas la grille tarifaire. L'abonnement restera à 15 € par mois et à 150 € pour l'année, un tarif parmi les moins chers de la Petite Couronne.

Pour ceux qui ne souhaiteraient pas s'abonner et stationner leur véhicule ponctuellement,



l'intégralité de ces places sera en zone verte.

La question de cette extension nous conduit au second point de cet avenant qui concerne le rééquilibrage de la DSP.

Il y a en effet un enjeu de bon équilibre pour deux raisons : garantir le fonctionnement pérenne de la DSP actuelle permettant de conserver une politique de stationnement efficace, avoir la possibilité d'avoir une politique de stationnement réglementée malgré une tarification basse et ainsi pouvoir conduire sereinement en 2023 les négociations de la future DSP, l'actuelle prenant fin en janvier 2024.

L'extension du stationnement au quartier nord participera en partie à l'équilibre de la DSP mais sera insuffisante pour que les bilans réels de TRANSDEV, notre délégataire, correspondent à leurs bilans prévisionnels.

Ce décalage vient du fait qu'à l'époque où les études avaient été réalisées sur la ville, il était très difficile d'avoir une estimation complètement fiable des différents postes de recettes puisqu'il n'y avait jamais eu de stationnement réglementé jusqu'alors.

Cela étant, nous avons mené une négociation serrée où la ville a imposé au délégataire ce qu'elle souhaitait, à savoir : pas de révision de la grille tarifaire et aucun versement de subvention d'équilibre d'ici à la fin de la DSP.

Par ailleurs, nous continuerons de prendre en charge l'investissement des marquages et horodateurs dont nous sommes et resterons propriétaires. Cet élément est aussi une condition indispensable à laquelle nous sommes attachés pour pouvoir mener sereinement la renégociation de la DSP avant 2024.

En revanche, le délégataire assumera la charge du déficit d'exploitation de 895 000 € des trois premières années de la DSP.

La ville conserve pour sa part les 465 000 € de redevances fixes perçues dans le même temps, tout en acceptant de ne plus recevoir les 300 000 € de redevance annuelle, ce manque à gagner venant s'équilibrer par la perception de recettes de FPS beaucoup plus importantes que prévu initialement.

Cette solution nous paraît la plus simple et la plus juste pour conserver une DSP qui fonctionne tout en limitant son déficit.

Il vous est proposé d'approuver cet avenant et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci à Bruno Tudar.

Y a-t-il des interventions ?

**M. MARTIN.** - Cette délibération nous inquiète pas mal, cette situation nous inquiète fortement et votre stratégie autour du stationnement payant nous interpelle.

Le déficit de la DSP est aujourd'hui de 895 000 € pour dépasser 2 M€ à la fin du contrat, qui je crois est 2023.

Au détour de cette résolution, nous apprenons que vous avez consenti à cette Société l'abandon de la redevance annuelle sur les trois dernières années à hauteur de 300 000 € (100 000 € par an), sans que nous soyons informés ou que nous ayons voté cette décision. Est-ce démocratique ou

normal ? C'est assez étonnant et dénonçable.

Ce n'est pas pourtant pour ne pas vous l'avoir demandé plusieurs fois : que fait-on dans les prochaines années ?

Nous avons déjà consenti 300 000 €. Pour la fin du mandat de cette Société, quelle position prendra-t-on ? Allez-vous décider de manière unilatérale, faire des choix ?

Nous n'avons pas du tout été concertés. Je ne sais pas si les autres élus de la majorité l'ont été, mais cela nous étonne fortement.

Que ferons-nous dans les années prochaines et les années suivantes ?

Il aurait mieux valu mettre sur la table la problématique et décider collectivement des scénarii envisageables.

La politique d'ouvrir progressivement le stationnement payant dans la ville est injuste et inégalitaire pour les habitants. Il aurait mieux valu mettre le stationnement payant dans toute la ville avec un tarif très attractif pour les résidents balnéolais et un tarif plus cher pour les non-résidents, comme cela se fait dans de nombreuses villes, c'était notre proposition initiale, d'autant plus que le fait de laisser des zones non-payantes provoque des concentrations de voitures dans les endroits où le stationnement est gratuit.

Toutefois, il est indéniable que le stationnement payant a fluidifié le stationnement dans les secteurs où il est appliqué, ce qui est une bonne chose.

Pour conclure, troisième point qui nous interpelle, un nombre important de riverains se plaint de recevoir des amendes liées au non-acquittement de stationnements payants alors qu'ils ont un abonnement. Ils sont obligés de se justifier et de porter réclamation à la maison du stationnement pour ne pas être verbalisés, quand cette maison est ouverte ! Elle l'est sur des créneaux horaires très spécifiques, ce qui complexifie les choses. Beaucoup d'habitants, beaucoup de personnes, beaucoup de riverains se plaignent de cette mauvaise gestion ou de cette non-adéquation de la base des clients qui ont un abonnement par rapport aux personnes qui verbalisent les gens.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Une précision, l'abandon des 300 000 € est ce qui est soumis à l'approbation du Conseil municipal ce soir. La commission de délégation de service public stationnement s'est réunie. Elle a été convoquée en bonne et due forme et tous les groupes y sont représentés.

**M. TUDER.** - Cela a été aussi abordé en commission aménagement.

**Mme le MAIRE.** - Merci Monsieur Tudor. La commission s'est donc bien réunie. Je crois que vous y avez un représentant.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. KANDEL.** - Oui. Je souhaite faire une explication de vote de notre groupe.

Je ne reviens pas ici sur le principe du stationnement payant, faire payer l'espace public ou la délégation à une entreprise privée de sa gestion, ce n'est pas le débat aujourd'hui même, si vous l'avez compris, c'est un débat pour nous. Nous aurions aimé, notamment sur la nouvelle zone rouge qui sera créée sur le métro, avoir d'autres options possibles. Nous aurons ce débat

notamment lors du renouvellement de la DSP en 2024.

L'objectif de cet avenant est l'abandon de la redevance de 300 000 € par an. Je comprends bien qu'avec ce qui est proposé, la ville n'y perd pas au final notamment avec les recettes FPS très largement supérieures aux prévisions, si bien sûr, le niveau de FPS est conforme aux attentes dans les années à venir. Merci à Bruno Tuder et aux services pour cette négociation.

La ville s'assoit tout de même sur près de 900 000 € sur les 3 ans qui viennent ! Au profit de qui ? De l'entreprise TRANSDEV qui avait fait une proposition commerciale et remporté le marché avec. Si elle s'est trompée ou a surévalué la redevance à la ville, je dirai tant pis pour elle, c'est le jeu.

TRANSDEV est une multinationale des transports présente sur cinq continents. En 2020, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 6,8 Md€ et dégagé 112 M€ de bénéfice. Elle s'inscrit pleinement dans l'ouverture de la concurrence du rail et des transports.

Vous comprendrez qu'entre le principe du respect de l'engagement pris pour nous de ne pas faire de cadeau à une entreprise qui fait autant de bénéfiques et le mauvais message que cela peut donner à ce délégataire nous nous demandons quelles seront les prochaines étapes ?

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme MEKER.** - Ce débat est très complexe parce qu'idéalement notre groupe comprend bien la position de Laurent Kandel. Nous avons beaucoup réfléchi. Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier, c'est le propre d'une majorité, Monsieur Martin. Ce n'est pas cet avenant qui doit changer les choses. D'ici à la fin de la délégation, il faut que le délégataire améliore nettement les services qu'il offre dans la maison dite du stationnement.

C'est vrai que l'on a Paylib', c'est vrai que l'on peut payer. On devrait peut-être régler le stationnement parce que c'est un peu cela la question, plutôt que d'attendre d'être dans la situation de payer des FPS, etc. Mais que chaque fois que nous avons un souci, certes, il y en a de moins en moins, nous devons demander au délégataire d'améliorer ce service.

Je crois que la négociation de base était assez rude. On a demandé beaucoup de choses. Certes, l'acceptation de peut-être trop de choses relève de la responsabilité du délégataire. Après, un benchmarking est à faire. C'était la première fois pour de nombreuses villes.

Il faut aussi peut-être savoir reconnaître que nous ne serions pas en meilleure posture si nous laissions tomber la délégation, si nous laissions tomber le marché.

C'est un débat compliqué.

Après réflexion, après avoir beaucoup travaillé sur les documents fournis -merci aux services- après avoir voulu vraiment avoir les tenants et les aboutissants de la négociation menée, je pense que c'est un moindre mal. Effectivement, les élus qui n'étaient pas là au moment où le marché a été conclu, au moment où TRANSDEV a été choisi, avaient besoin de beaucoup d'explications.

Pour nous, il n'y a pas de contradiction extrême à ce qu'il y ait un stationnement payant sur la voie publique. Cela peut s'entendre, mais nous souhaitons, à Bagneux, que cela ne soit pas trop onéreux. Or, là, nous sommes confrontés à une difficulté car les voitures qui pourraient rentrer dans des parkings souterrains n'y vont pas parce que c'est moins cher sur l'espace public.

Tout cela est complexe. Nous n'avons pas complètement réussi notre coup.

Il faut néanmoins dire - je ne sais pas si Bruno l'a souligné - que ce qui a emporté le choix pour un certain nombre d'entre nous de voter cette délibération, c'est le fait que l'on ne perde pas d'argent. Nous aurions dû en gagner plus, mais on n'en perd pas. C'est un peu ce qui pilote les finances. L'argent public est un peu ce qui doit nous guider. Nous nous sommes appuyés sur cela en nous disant : que fait-on si on abandonne la délégation au milieu du gué ? Comment nos services vont être capables de repartir - parce que c'est lourd - sur une délégation là maintenant tout en essayant de créer autour de la zone des métros qui va être très tendue avec l'arrivée de la ligne 4 un stationnement réglementé ?

Je vous donne en toute sincérité les éléments du débat qui ont animé notre majorité.

**Mme le MAIRE.** - Merci Pascale. Monsieur Chassat, je vous passe la parole.

**M. CHASSAT.** - Bonsoir.

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, tout d'abord, pour ma part, j'ai trouvé le rapport de présentation très clair. Il correspond aux discussions que nous avons eues lors des différentes commissions DSP et notamment celle du 17 juin.

Je suis un peu surpris par vos propos, Monsieur Martin, car pour avoir participé à toutes les commissions, ce travail a été longuement discuté en commission et notamment, comme je le disais celle du 17 juin, et l'opposition n'a pas trouvé utile d'être présente.

Enfin, je me réjouis comme nous tous de l'arrivée de la ligne 4 à la fin de l'année, de l'anticipation dont nous avons fait preuve pour que cette arrivée se fasse au mieux.

Cela passe notamment par une bonne gestion des espaces publics, donc par le déploiement du stationnement réglementé qui a déjà fait ses preuves à Bagneux.

Ce n'est pas un plaisir bien sûr de faire payer les habitants. C'est pourquoi nous conservons des tarifs parmi les plus bas de la Petite Couronne.

La mise en place du stationnement réglementé est aussi parfois un moyen de faire des économies car, en libérant de la place sur l'espace public, certaines familles ne sont plus obligées de prendre un garage pour y mettre leur véhicule.

Ce sera surtout un moyen de ne pas transformer la nouvelle place Lucie-Aubrac et ses abords en un immense parking relai, ce qui va aussi dans le sens d'une ville en faveur d'une mobilité multimodale et plus apaisée.

En ce qui concerne le rééquilibrage de la DSP, je constate que la ville n'est pas perdante, conformément à ce que nous exigeons. Cela a très bien été porté par Bruno Tuder et les services.

Sur ce rééquilibrage, il ne faut pas perdre de vue que notre délégataire risquerait d'être défaillant, ce qui marquerait la fin du stationnement réglementé sur Bagneux. En plus d'un retour à un stationnement anarchique au pire moment lors de l'arrivée du métro, nous devrions assumer des pertes des recettes que nous percevons avec les FPS. Pour exemple, entre mars 2018 et décembre 2019, le montant s'élevait à 802 000 €.

De plus, les erreurs de bilan prévisionnel commises par notre prestataire seront assumées de sa poche. Il n'aura pas de subvention d'équilibre supplémentaire. Les premières années déficitaires

sont également portées par notre délégataire.

Mis bout à bout, ces différents éléments font qu'à mon sens cet avenant est nécessaire, voire indispensable pour garantir la bonne gestion de nos espaces publics.

C'est pourquoi le Groupe communistes et citoyens votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci Lionel Chassat.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Merci Madame le Maire. Ce sera très court car Pascale Meker comme Lionel ont exposé les arguments qui nous ont amenés à prendre cette décision et à proposer cette délibération, ce soir.

Je souhaite néanmoins vous dire pour rappel, parce que personne ne l'a dit, quand en 2018 il a été question de faire cette DSP, nous nous étions posé la question, lors de la mandature précédente à laquelle je participais, de savoir si c'était intéressant pour nous de prendre une DSP ou de faire cela en Régie directe, c'est-à-dire nous-mêmes. La ville aurait pu décider de travailler cette question en interne avec les services de la ville.

Nous nous sommes très vite rendu compte que cela allait nous coûter beaucoup plus cher. Les simulations faites à ce moment-là ont montré que nous n'aurions pas été en capacité de le faire, non seulement parce que cela aurait fait augmenter de manière considérable la masse salariale mais aussi parce que c'est un métier que celui de contrôler le stationnement sur la voie publique.

Une fois posés tous ces scénarii, nous avons décidé d'aller plutôt vers une DSP.

Pourquoi avons-nous voulu faire ce stationnement à un moment donné ? Je voudrais le rappeler. À une époque, j'étais en charge de la démocratie locale, mais j'avais aussi en charge la vie et l'animation des conseils de quartier.

Aujourd'hui, du fait de la crise sanitaire, les conseils de quartiers sont suspendus, mais ils vont vite reprendre.

Il n'y avait pas une réunion de conseil de quartier au cours de laquelle les gens ne se plaignaient pas du stationnement sauvage quasiment partout mais davantage encore dans les quartiers à proximité des transports en commun et notamment aux abords du RER B. Je peux en témoigner puisque je vis dans une rue où quand vous la traversez, vous êtes au RER B de Cachan.

C'est tout de même une vraie nuisance que d'avoir des voitures qui stationnent là pendant des semaines et des mois. Les gens se passaient le mot de la gratuité du stationnement public à Bagneux. Du coup, ils venaient stationner leur véhicule là et partaient en congé pendant un mois ou deux, prendre le RER pour se rendre à l'aéroport ou je ne sais où.

C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés encore aujourd'hui. Demain, ce sera bien pire avec l'arrivée de ces deux métros ; Bruno Tudet l'a dit lors de son intervention et c'est fort bien expliqué dans le rapport.

À mon avis, le stationnement payant est un sujet que l'on ne devrait pas se poser sur notre territoire.

Je suis d'accord avec un point que vous avez évoqué, Monsieur Martin, il faudrait à mon sens le généraliser car, vous avez raison, il y a aujourd'hui des appels d'air sur d'autres voies parce que les gens cherchent à stationner là où ce n'est pas payant.

Je crois que l'enjeu pour demain et pour nous est que les gens modifient leur mode de mobilité.

Il est évident que des ménages qui ont aujourd'hui deux véhicules doivent, avec l'arrivée de ces deux métros, abandonner au moins une voire deux véhicules pour ne plus prendre plus que les transports en commun le jour où ils seront fonctionnels. Nous espérons que cela permettra de résoudre un nombre important de circulations pour nos habitants.

L'enjeu est aussi : comment fait-on pour que les gens modifient leur manière de se mouvoir et aller de leur lieu de vie à leur lieu de travail, notamment ? Cela aussi, c'est un enjeu important.

Lionel Chassat disait tout à l'heure que cela ne nous faisait pas plaisir de faire payer les habitants. Cela ne fait plaisir à personne de faire payer les habitants, les administrés. Personne n'a envie de payer le stationnement, mais à un moment donné, quand on est contraint, il n'y a pas d'autre possibilité que celle-ci.

Il faut rappeler -certains l'ont dit- le fait que nous sommes tout de même, encore dans la petite couronne et même au niveau de notre territoire, donc de la SGP, une des villes qui fait payer le moins cher le stationnement.

Il y a là quelque chose d'extrêmement important.

Je pense aussi, comme Pascale Meker, que nous perdrons bien plus à faire chuter cette DSP qu'à la maintenir.

C'est un peu comme pour l'emprunt, on ne vous prête de l'argent que si vous êtes en situation de rembourser, si votre gestion est saine, pas si vous aviez fait la démonstration que vous n'étiez pas en capacité de rembourser.

Ici, c'est pareil. Le parallèle est clair. Si nous n'arrivons pas à maintenir cette DSP jusqu'au bout, dans les conditions que nous venons d'exposer, qui permettent à la ville de ne pas perdre de l'argent, nous risquons de perdre bien plus que d'y gagner.

Voilà les quelques éléments, Madame le Maire, que je voulais apporter ce soir.

Je remercie Bruno Tudor pour son travail. Je sais qu'il s'est beaucoup investi dans le dossier, ainsi que tous les services qui ont travaillé sur celui-ci et nous-mêmes les élus de la majorité car nous y avons investi beaucoup d'énergie et de temps.

Merci beaucoup.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**M. ROUSSEAU.** - Je souhaite m'adresser à M. Chassat qui ne gère pas nos agendas pour les commissions ; dans les réunions précédentes, on a évoqué le montant des 100 000 € par an. J'ai l'impression que c'est l'équipe municipale qui est allée vers le délégataire et non l'inverse. Je renvoie cette interrogation parce que, dans les réunions précédentes, ce n'était pas clair à ce niveau. Je pense important de préciser que c'est bien le délégataire qui a demandé cette compensation. J'ai l'impression que l'on est allé un peu au-devant.

C'est une observation que j'é mets.

Notre groupe est bien évidemment conscient qu'il faut trouver une solution pour fonctionner avec ce délégataire, mais je m'interroge sur ce point, Madame le Maire.

Merci.

**M. TUDER.** - Monsieur Rousseau, la demande émane effectivement du délégataire. À l'origine, cette demande était beaucoup plus importante que celle que nous avons consentie dans le cadre de cet avenant parce qu'ils voulaient que l'on renonce aux 300 000 €, ils voulaient également que nous augmentions la grille tarifaire, ils voulaient un pourcentage sur les FPS perçus.

Pour être en totale transparence, ce sont eux qui nous ont sollicités. Vous avez dans cet avenant ce qu'il est ressorti des échanges que nous avons eus avec eux.

Je tenais à le préciser.

Pour répondre à M. Rousseau sur les 300 000 € annuels et à Laurent que je tiens à rassurer, ces 900 000 € que nous ne percevrons pas nous permettront d'avoir, à l'issue de la DSP, les recettes prévisionnelles ; elles seront même supérieures au prévisionnel.

Comme je l'ai dit dans ma présentation et comme indiqué dans le rapport de présentation, cette somme n'obérerait pas nos recettes à l'issue de la DSP, sachant que, comme l'a dit Aïcha, nous sommes un certain nombre de cette majorité à avoir été présents dans la précédente.

Nous avons fait le choix de mettre le stationnement réglementé à Bagnaux. Notre objectif était de libérer de l'espace public, de rendre un peu le stationnement aux Balnéolais, de faire cesser les conflits d'usage. À aucun moment, cela n'a été de faire de l'argent et, malgré ces 900 000 € consentis à notre délégataire à l'issue de la DSP, nous n'aurons pas perdu d'argent, au contraire.

Concernant les plaintes de riverains dont M. Martin faisait état, je tiens à vous donner un chiffre : le taux de réclamations à Bagnaux, depuis le début de l'année, est en moyenne de 6,13 %. Nous sommes en dessous de la moyenne nationale. On ne peut pas dire que nous avons un vrai souci en termes de mauvaise gestion de la DSP.

Cette DSP est très bien exécutée. Nous n'avons aucun problème à ce niveau. Nous avons eu des relations très directes et très constantes avec notre délégataire. Quand nous rencontrons des petits soucis particuliers, ils sont traités en temps quasi-direct. À Bagnaux, il n'y a pas beaucoup de réclamations. À 6 %, nous sommes en dessous de la moyenne nationale.

En ce qui concerne la maison du stationnement, comme le disait Pascale, nous leur avons dit à plusieurs reprises de revoir leurs créneaux d'ouverture. Ils vont y réfléchir. Nous aussi, nous devons y réfléchir. Nous allons à nouveau les relancer car deux demi-journées par semaine semblent peu. En même temps, il nous explique que, sur ces deux demi-journées, il n'y a pas la queue. On peut les avoir au téléphone et beaucoup de Balnéolais me sollicitent en direct, y compris personnellement. Je gère au fil de l'eau les petits problèmes du quotidien.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Je n'ai plus d'intervention.

L'avenant qui vous est proposé ce soir est un avenant réfléchi, travaillé et équilibré. Au final, il préserve les ressources de la commune, ce qui est important, puisqu'en renonçant à la redevance annuelle, nous avons une compensation par un montant de FPS important : nous avons déjà perçu pour 2020 plus de 800 000 €, ce qui est d'ailleurs un problème. Je pense qu'il y a de l'éducation à faire en matière de stationnement car cela ne fait plaisir à personne que les administrés payent des FPS alors qu'en mettant 1 € pour le stationnement, ils n'auraient pas payé 28 € de FPS. Il y a aussi de la sensibilisation à refaire de manière importante sur le paiement du stationnement.

Il est important aussi dans cet avenant de préparer l'arrivée du métro. Tout le monde a conscience

que si l'on n'intervient pas sur les questions du stationnement au pied du terminus de la ligne 4, la vie des gens, qui est déjà extrêmement compliquée dans ce quartier pour stationner, deviendra invivable.

Je pense qu'il faut préserver les riverains et leur permettre d'accéder chez eux dans des conditions normales de stationnement sans qu'ils soient complètement vampirisés par des usagers des transports qui, on le sait bien, si cela reste gratuit, vont venir s'agglutiner au pied des métros. On le voit à chaque réseau de transports lourds à proximité. C'est la réglementation qui permet de régler ce problème.

À ce propos, deux réunions seront organisées : une en visio le 5 juillet avec les rues pavillonnaires du quartier nord, prévue à l'origine dans la DSP et une autre, le 9 juillet, à l'école Joliot Curie pour l'ensemble des habitants du quartier nord afin de leur présenter comment les choses vont se mettre en place à la rentrée avec un premier mois qui sera un mois de sensibilisation et de leur expliquer comment cela va se passer au dernier trimestre de cette année.

Je souhaite remercier Bruno qui conduit cette délégation et ces négociations qui ne sont jamais simples et faciles qui ont été l'objet de moult et moult réunions avec le délégué.

Je veux rassurer nos amis de France Insoumise, nous ne sommes pas amis avec le CAC 40, nous sommes dans un principe de réalité pour essayer de nous sortir par le haut avec cette DSP.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE GÉNÉRATION INSOUMISE**

➤ **AVIS CONTRAIRE = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**Mme MEKER.** - Je ne sais pas si cela a été rappelé, mais le montant des FPS est entièrement consacré à l'amélioration de l'espace public. C'est important.

**Mme le MAIRE.** - Conformément à ce qui a été prévu à l'origine de la DSP, ce que nous touchons en FPS est consacré aux travaux de voirie et d'espaces publics.

**M. TUDER.** - Et la loi nous y oblige.

**Mme le MAIRE.** - Merci à Bruno Tudar, aux services de la ville et à la Direction générale.

### **23 - INSTAURATION DE L'EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN FAVEUR DES RESTAURANTS, CAFÉS ET BARS ENTRE MAI ET SEPTEMBRE 2021**

**M. KANDEL.** - Comme vous le savez, les commerçants ont été durement touchés par la fermeture due à la pandémie.

Entre le 9 juin et 30 juin, les terrasses ont été rouvertes à 100 % de leur capacité et les salles intérieures à 50 %. Au mois de juillet, les jauges seront entièrement levées.

Afin d'accompagner les restaurateurs de la commune dans cette période si importante, nous souhaitons mettre en place des extensions ou des créations de terrasse sur le domaine public.

La commune a pour cela mobilisé ses services afin de réaliser et de sécuriser des espaces pour accueillir les clients sur des trottoirs ou des places de parking banalisées et met à disposition, quand c'est nécessaire, du mobilier urbain tout en étant vigilants aux conditions de sécurité et de



tranquillité publique.

Il s'agit d'aller un peu plus loin dans l'aide apportée aux commerçants en les exonérant de la redevance d'occupation du domaine public. Cette mesure a été prise en 2020 par la délibération du Conseil municipal.

Cette exonération est une aide indirecte à ces entreprises, qui se justifie par l'intérêt général et le cas de force majeure de cette pandémie.

Il vous est proposé d'exonérer les restaurants, bars, cafés durant la période allant de mai à fin septembre, qu'il s'agisse des terrasses couvertes ou découvertes, permanentes ou mises en place temporairement pour les exonérer de redevance d'occupation du domaine public.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

#### **24 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU PAYSAGE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PARC URBAIN DU BELVÉDÈRE À BAGNEUX**

**M. DURU.** - Dans le cadre du nouveau quartier des Mathurins, il est prévu la création d'un nouveau parc sur notre commune, le parc dit du Belvédère. C'est une chance pour notre ville. Ce bel espace vert est central dans ce quartier en connexion avec le parc François Mitterrand. Cela ne sera pas chose facile car ce parc va devoir se créer en même temps que les aménagements de différents lots sur cette ZAC. Cela va demander une maîtrise fine dans les relations entre la création des lots et l'apparition de ce nouveau parc.

Beaucoup d'attentes sont liées à ce parc, aussi parce que cela va concentrer beaucoup d'activités. Des choses pourront être faites. Si cette consultation a été lancée, c'est pour choisir une maîtrise d'œuvre pour réaliser ce parc.

Un gros volet a porté sur le paysage et une grande attention a été menée pour essayer de choisir une équipe qui soit vraiment à l'écoute et pertinente sur ce type de projet notamment au regard de la nature de nos sols. Ce parc offre un tas de difficultés. Il fallait une équipe assez solide. Nous avons aussi énormément développé la concertation pour que ce parc soit vraiment accueilli et investi par les futurs habitants. Un gros volet de concertation a été mis dans l'appel d'offres.

Lors des commissions d'appel d'offres organisées notamment le 4 mars 2021, 4 candidats ont été retenus pour remettre une offre.

Suite à la négociation menée conjointement avec la commune et la SADEV, le groupement amené par la Société HYL mandataire, a été désigné par la commission d'appel d'offres de la commune, le 18 juin dernier.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer pour approuver cette désignation du lauréat et d'autoriser Mme le Maire et ou son représentant à signer le marché et tout document y afférant.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Monsieur Zambetti, vous souhaitez intervenir.

**M. ZAMBETTI.** - Merci Madame le Maire.

Quelques petits mots sur ce parc.

Créer un parc est une innovation lorsque nous voyons, depuis quelques années, la disparition d'espaces verts et de parcs dans la ville.

Pour ce qui est du futur espace du belvédère, il faut savoir ce qu'il en sera à l'intérieur d'une enceinte composée de bâtis.

*Perte de connexion...*

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zambetti, cela ne fonctionne pas. Nous ne vous entendons pas.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante.

Madame Bidault, je vous en prie.

**Mme BIDAULT.** - Bonsoir Madame la Maire, je vous remercie de me donner la parole.

Chers collègues, je vous propose de présenter ensemble les quatre prochaines délibérations puisqu'elles concernent toutes le renouvellement de conventions passées avec l'Association Vacances Voyages Loisirs (VVL) arrivées à échéance. Je vous parle des délibérations 25, 26, 27 et 28.

## ÉDUCATION

**25 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) DÉFINISSANT LES MODALITÉS DU PARTENARIAT ET DE L'ORGANISATION DES SÉJOURS À DESTINATION DES BALNÉOLAIS**

**26 - APPROBATION DES AVENANTS N° 1 ET 2 À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) DANS LE CADRE DES SÉJOURS PRÉVUS LORS DE L'ÉTÉ 2021 ET DESTINÉS AUX BALNÉOLAIS**

**27 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) RELATIVE À LA PRESTATION DE COORDINATION DES SÉJOURS DE VACANCES ORGANISÉS POUR LES JEUNES BALNÉOLAIS.ES**

## SPORTS

**28 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL ET DU CENTRE MUNICIPAL DE VACANCES DE LA TRINITÉ-SUR-MER DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SÉJOURS À DESTINATION DES BALNÉOLAIS.ES.**

**Mme BIDAULT.** - Aujourd'hui, VVL, première association de coopération intercommunale de tourisme social et solidaire, regroupe 19 communes dont Bagneux. Comme vous le savez, l'adhésion à VVL permet aux collectivités membres de mutualiser leur patrimoine afin de diversifier les lieux des séjours proposés aux habitants. Les modalités d'adhésion à VVL sont

présentées dans la délibération n° 25.

Nous proposons ainsi chaque année un programme de séjours organisés par VVL à deux périodes de l'année, durant les vacances d'été et celles d'hiver.

VVL est également notre partenaire pour les classes découverte qui permettent le départ de toute une classe d'âge.

Cet été, nous proposons 21 séjours pour les mineurs de 4 à 17 ans auxquels s'ajoute un séjour pour les 18-25 ans. Cet été, ce sont donc 238 places qui sont proposées aux petits et grands Balnéolais.

Vous retrouverez le détail dans la délibération n° 26.

La ville sollicite également VVL dans le cadre de la coordination globale des séjours, un agent de VVL est ainsi mis à la disposition de la commune, c'est l'objet de la délibération n° 27, que l'on appelle donc le coordinateur VVL.

Enfin, comme je viens de le préciser, le partenariat avec VVL nous permet de réserver des séjours de centres de vacances appartenant à d'autres communes membres.

De la même manière et comme précisé dans la délibération n° 28, la ville met à la disposition de l'association son centre de vacances de La Trinité-sur-Mer en contrepartie d'un loyer.

Il vous est donc proposé d'approuver les conventions et d'autoriser Mme le Maire à les signer.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions sur ces délibérations ?...

(Aucune.)

Je vous propose de les voter les unes après les autres.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION N° 25 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION N° 26 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION N° 27 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION N° 26 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## ÉDUCATION

### **29 - MODIFICATION DES MESURES DE SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ, APPLICABLES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021**

**Mme BOUDJENAH.** - Suite à l'évolution de la sectorisation scolaire que nous avons approuvée au Conseil municipal du 26 janvier pour l'ouverture de Niki de Saint Phalle, nous avons averti l'ensemble des familles concernées.

Nous nous sommes aperçus à cette occasion d'une petite incohérence sur une partie de la rue de Verdun. Il s'agit de remettre les choses au bon endroit et, donc, de sectoriser la rue de Verdun à partir du n° 26 et, en face, à partir du 95 jusqu'à la RD920, pour orienter vers cette école de Niki de Saint Phalle car ils sont juste en face.

J'en profite d'informer le Conseil municipal que l'école Niki de Saint Phalle qui, à terme, peut compter jusqu'à 22 classes, ouvrira à la rentrée de septembre avec 16 classes : 9 en élémentaire et 7 en maternelle, puisque nous avons appris avec grande satisfaction, il y a 8 jours, que le DASEN

avait consenti, si je peux dire, à ouvrir deux classes supplémentaires : une en élémentaire et une en maternelle, ce qui est vraiment une bonne chose pour ce groupe scolaire qui n'est pas classé officiellement en éducation prioritaire. Il va pouvoir accueillir des enfants tous issus d'écoles classées dans le réseau d'éducation prioritaire.

Que les classes qui vont ouvrir puissent le faire avec des effectifs raisonnables est vraiment une bonne nouvelle.

Comme le sait le Conseil municipal, cette école sera inaugurée samedi prochain.

**Mme le MAIRE.** - Merci à Yasmine Boudjenah.

Je pense qu'il n'y a pas de souci concernant cette modification ?...

*(Aucun.)*

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**30 - APPROBATION DES DISPOSITIONS TARIFAIRES EXCEPTIONNELLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 POUR LES ACTIVITÉS MUNICIPALES FACTURÉES AUX HABITANTS**

**Mme BOUDJENAH.** - Je vais essayer de ne pas être trop longue bien que ce soit un peu complexe à expliquer.

La crise sanitaire a eu beaucoup d'impacts sur l'organisation des familles mais aussi sur celle des activités de loisirs adultes. Nous en avons déjà tenu compte l'année dernière sur la facturation.

Là, il s'agit d'adapter notre système notamment lié au forfait, ce qui sera financièrement intéressant pour les familles sur une année normale mais qui, là, sont complètement inadaptées au contexte actuel parce que beaucoup de temps périscolaire ou extrascolaire n'a pu se tenir en raison des protocoles sanitaires, mais aussi parce qu'un certain nombre de parents a été confronté à la fermeture de la classe de leur enfant suite à des cas contacts, etc.

Bref, nous proposons, en raison du confinement des écoles sur une semaine et durant toutes les vacances de printemps pour le périscolaire, de tarifier le mois d'avril en demi-forfait comme nous l'avons fait en mars 2020 pour la deuxième quinzaine de mars.

Nous vous proposons également que les activités extrascolaires de loisirs enfants et adultes, facturées habituellement à l'année, le soient cette fois-ci pour l'ensemble de l'année 2020-2021 au prorata du nombre de séances hebdomadaires qui ont réellement pu être proposées.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote, si cette délibération n'appelle pas de commentaires.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Martin, je n'ai pas vu M. Zambetti se reconnecter. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de nous envoyer son intervention, nous la rajouterons au procès-verbal.

**M. MARTIN.** - Entendu.

**31 - APPROBATION DU VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC À COMPTER DE SEPTEMBRE 2021**

**Mme BOUDJENAH.** - Ce n'est pas une nouveauté. Cette allocation de rentrée scolaire sur

laquelle nous vous proposons de délibérer est là pour soutenir les familles balnéolaises modestes dont les enfants sont élèves des écoles d'établissements publics municipaux d'enseignement de premier et second degrés.

Les critères d'attribution de l'ARS sont les critères cumulatifs suivants :

- familles ayant un quotient familial T1 ou T2 ;
- enfants fréquentant un établissement public, un lycée public d'une commune extérieure parce qu'il n'y en a pas à Bagneux ou d'autres établissements notamment spécialisés.

Les montants sont identiques : C'est 38 € en maternelle, 50 € en élémentaire et 92 € dans le secondaire.

Cette allocation dont bénéficient les familles touche un nombre conséquent d'enfants : plus de 3 000 en 2019, un peu moins en 2020, sans doute du fait de la période sanitaire qui a dû bloquer certaines familles. Nous restons à des niveaux importants au BP 2021. À titre prévisionnel, nous avons budgété 185 000 €.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## JEUNESSE

### **32 - APPROBATION DU MONTANT ET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE ÉTUDIANTE À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021**

**Mme MOUTAOUKIL.** - Dans le prolongement de ce que vient de dire Yasmine Boudjenah, cette délibération est une délibération habituelle puisque nous avons mis en place cette mesure depuis 2009 en faveur des étudiants. Elle vise à les soutenir dans la poursuite de leur cursus scolaire.

À la différence de ce que vient de dire Yasmine sur la précédente délibération, cette allocation de rentrée étudiante est versée sans condition de ressources aux familles ou aux jeunes concernés. Elle est d'un montant de 92 € et est versée aux jeunes âgés jusqu'à 25 ans résolus qui poursuivent leurs études après le Bac, hors contrat d'alternance entreprise, formation et apprentissage. Elle pourrait bénéficier à environ 700 jeunes Balnéolais poursuivant des études supérieures. À titre indicatif, pour ce qui concerne l'inscription au BP pour cette année, nous avons la somme de 34 000 €.

Les dossiers peuvent être retirés au service municipal de la jeunesse, à l'Espace Marc Lanvin, à la Maison citoyenne, à l'Hôtel de Ville, à la mairie annexe mais aussi en ligne sur le site Internet de la ville à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire concernée.

Les jeunes ont jusqu'au 31 janvier de l'année scolaire concernée pour déposer leur dossier et, donc, bénéficier de cette allocation que nous avons voulu reconduire cette année encore.

La délibération de ce soir est là pour vous demander, chers collègues, d'approuver les conditions d'approbation et la reconduction du montant de cette allocation de rentrée étudiante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS</b>
---

**33 - APPROBATION DU PRINCIPE DES PÉNALITÉS ET DE LA CAUTION PERÇUS DANS LE CADRE DE LA LOCATION DE SALLES MUNICIPALES, ET FIXATION DU MONTANT Y AFFÉRENT**

**M. LE THOMAS.** - Par cette délibération, il convient d'instaurer des pénalités pour les personnes qui ne respecteraient pas ces lieux. Le foyer Coudon a été totalement rénové après les maintes péripéties qu'il y a eues dans ces salles suite à la location : des personnes mal intentionnées ne respectant pas ces endroits nous provoquent beaucoup de dégâts.

Pour mettre fin à ces comportements, nous vous proposons d'instaurer :

- une caution de 600 €,
- un forfait de 50 € pour non-remises des clefs après 22 heures auprès du gardien de l'hôtel de ville,
- un forfait de 50 € en cas de non-respect du nettoyage de la salle,
- un forfait de 50 € en cas de non-respect de l'utilisation des poubelles,
- un forfait de 50 € en cas de non-respect des poubelles jaunes ou vertes.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

**Mme KADOUCI.** - Nous voterons pour, mais en ce qui concerne la remise des clés à 22 heures au plus tard au gardien de l'hôtel de ville, il y a une boîte aux lettres. Comment pourra-t-on vérifier que les clés ont vraiment été rendues à 22 heures ? Elles seront données en main propre au gardien ou seront-elles toujours dans la boîte aux lettres ?

**Mme le MAIRE.** - Nous demanderons qu'elles soient remises au gardien.

**M. LE THOMAS.** - Il est demandé de redonner les clés au gardien lorsque ce sont les particuliers qui louent la salle. Ils doivent cesser toute activité dans la salle à 20 heures pour la remettre en état. Tout ceci est bien spécifié.

Pour les associations, c'est différent

**Mme KADOUCI.** - Merci Monsieur Le Thomas pour cette précision.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

Je pense qu'il y aura accord sur cette délibération.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**34 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE OCTROYÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 À DIX ASSOCIATIONS DE BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Nous servons de boîte aux lettres, nous le dirons ainsi. Nous percevons les sommes. Ce sont 10 associations pour 17 actions pour un montant de 114 936 € que nous reversons nous-mêmes aux associations. Je vous fais grâce de la lecture des 10 associations. Vous avez la délibération sous les yeux. Il s'agit pour autant d'une délibération traditionnelle.

**M. MARTIN.** - Comment choisit-on ces associations ? Elle dépose un dossier et le département les sélectionne en fonction des actions qu'elles portent ou sont-elles choisies autrement ?

**Mme le MAIRE.** - Cela se fait en collaboration avec la ville : la ville propose au département. Cela fonctionne d'un commun accord. Les associations doivent avoir des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville. Cela ne peut pas être n'importe quel type d'actions associatives. Ce sont forcément des associations qui interviennent en direction de publics, des quartiers prioritaires de la ville, donc des quartiers défavorisés, notamment les 3 QPV.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

**35 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU MARCHÉ D'ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS**

**Mme le MAIRE.** - Cela concerne la prime appelée par la SMACL. Cette prime est augmentée de 5 %. Nous pensons que c'est une proposition acceptable compte tenu de la situation liée notamment à la dégradation et à la crise financière.

Nous vous proposons d'approuver cette modification au marché.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**SANTÉ**

**36 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE HOSPITALIER PAUL-GUIRAUD RELATIVE AU COFINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU CENTRE LOCAL DE SANTÉ MENTALE (C.L.S.M.)**

**M. NDJEHOYA.** - Bonsoir.

Mis en place en 2016, le Conseil Local de Santé Mentale de la commune de Bagneux permet de valoriser et d'articuler les différents acteurs agissant dans le cadre de la santé mentale. C'est une politique publique particulièrement utile pour notre commune singulièrement dans la période que nous vivons.

Le CLSM est piloté par la coordinatrice, Charlotte Ropert, dont le poste est financé conjointement entre la ville et l'ARS.

Cette convention a pour but e faire perdurer le travail rendu par cet agent.

Cette délibération est, pour moi, l'occasion de valoriser les actions remarquables menées par ce Conseil et Mme Ropert.

En 5 ans, le CLSM est devenu un acteur clé de la ville que les différents services de la ville sollicitent souvent pour conseils et formations.

La cellule de gestion des situations complexes pilotées par le CLSM réunissant de nombreux acteurs de la santé mentale et de l'insertion permet ainsi d'élaborer les projets d'accompagnement communs pour des situations individuelles.

Le travail accompli par cette cellule est reconnu de tous et contribue grandement à la lutte contre l'exclusion et le non-recours au droit.

Les formations assurées par le CLSM ont aussi permis à de nombreux agents de la ville de s'adapter et accueillir dans de bonnes conditions les personnes en situation de troubles psychiques.

Pendant le confinement, le CLSM a joué un grand rôle d'accompagnement psychologique auprès des Balnéolaises et des Balnéolais à travers la mise en place d'une cellule d'écoute psychique qui a permis de rompre des situations d'isolement et de détresse.

Le CLSM produit également un excellent travail de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation. Un des principaux éléments expliquant le non-recours au droit est la peur de la stigmatisation que peut représenter un handicap.

Depuis plusieurs années, Mme Ropert et le CLSM, à travers la semaine d'information en santé mental, permettent au grand public de réfléchir et de s'informer sur les questions de santé mentale et d'agir contre la stigmatisation.

Alors que le Conseil municipal a renouvelé cette année sa charte du handicap et des aidants, c'est un atout pour notre municipalité de pouvoir nous appuyer sur l'expertise, le travail accompli et les réflexions apportées par le CLSM.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

J'ai une demande d'intervention de Mme Gabiache.

**Mme GABIACHE.** - Bonsoir chers collègues.

J'interviens au nom du groupe génération insoumise. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette délibération. Il est important de rappeler quelques éléments politiques à notre engouement pour cette proposition.

Comme vous le savez, la maladie mentale est au troisième rang des maladies les plus fréquentes qui touchent le Français à l'heure actuelle.

Nous savons que, même si nous avons des volontés de mettre en place des réseaux, ces réseaux ne s'animent pas seuls. C'est pour cela que nous n'avons jamais rougi à mettre du personnel quand il en fallait pour que ces réseaux puissent vivre et être sur un travail de démystification de la santé mentale.

Plusieurs riverains, habitants de Bagneux savent que notre ville est fortement dotée en foyers



d'accueil et en lieux passerelles.

Il est important que ces personnes puissent s'intégrer dans la ville grâce à une coordination plus importante avec l'hôpital Paul Guiraud qui, pour des personnes en situation de précarité mentale, peuvent avoir du mal à se déplacer jusque-là.

Nous savons que nous ne pouvons pas compter comme d'habitude sur l'État face à la diminution du nombre de lits en hôpital psychiatrique et au manque de moyens du personnel, malgré une augmentation de la demande suite aux conséquences du Coronavirus. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce poste et de ce financement.

J'espère que l'ARS sera encore à nos côtés pour le financement de ce poste car, nous l'avons vu, c'est toujours avec les dents que nous allons arracher le moindre financement pour ce genre de collectif indispensable au mieux vivre ensemble.

**Mme le MAIRE.** - Merci à Claire et à James pour leur intervention sur un dispositif extrêmement important. C'est l'occasion de souligner les manquements extrêmement importants sur le secteur de la santé. On dit que la santé est très en difficulté ; ce secteur est encore plus en pénurie, malheureusement.

Nous prenons notre part à cet effort mais au niveau national, il y a aussi à prendre d'autres décisions à l'égard de la psychiatrie publique et de la sectorisation psychiatrique qui est en grande difficulté.

Je ne vous rappelle pas les délais pour avoir des rendez-vous au centre médicopsychologique : adulte, c'est encore gérable ; enfants, c'est 9 mois de délai d'attente, ce qui n'est tout simplement pas acceptable aujourd'hui.

Le Conseil Local de Santé Mentale doit nous aider à faire monter les exigences de ce point de vue auprès des acteurs publics.

Nous passons au vote s'il n'y a pas d'intervention.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante. Pour cela, je passe la parole à M. Guillemain.

## RESTAURATION

### **37 - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES RELATIFS À L'ACQUISITION DE CONDITIONNEMENTS ET DE MATÉRIELS JETABLES DESTINÉS AU SERVICE MUNICIPAL DE LA RESTAURATION**

**M. GUILLEMIN.** - Merci Madame la maire de me donner la parole.

Chers collègues, par la présente délibération, il s'agit d'approuver le marché relatif à l'acquisition de produits à usage unique, afin de conditionner les repas préparés à la cuisine centrale. Il s'agit d'un marché d'un an renouvelable 3 fois. Pourquoi un an ? Nous espérons que ces produits évolueront chaque année pour proposer de meilleurs produits, afin d'avoir des conditionnements de meilleure qualité.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote s'il n'y a pas de questions ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### INFORMATIQUE

#### **38 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES, DE RÉSEAU, DE FOURNITURES ET D'ACCESSOIRES**

**M. HOUSNI.** - Bonsoir à tous.

Ce marché classique est là pour satisfaire le besoin en matériels et en équipements informatiques réseaux, fournitures et accessoires. La ville a publié une consultation. Suite à cette publication, plusieurs soumissionnaires ont déposé des candidatures.

Lors de sa réunion en date du 18 juin 2021, la CAO a étudié l'ensemble des dossiers et a attribué les marchés pour le lot 1 à la Société Calestor et, pour le lot 2, à la Société Apixit.

Cette délibération nécessite que l'on donne autorisation à Mme le Maire de signer lesdits accords-cadres.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LE RENOUVEAU MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Cillières pour la délibération suivante.

### PERSONNEL

#### **39 - APPROBATION DU MARCHÉ (ACCORD-CADRE) RELATIF À L'ACQUISITION DE VÊTEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

**Mme CILLIERES.** - Merci.

Cette délibération est importante pour nos agents. Il s'agit de l'approbation du marché en accord-cadre pour l'acquisition des vêtements et équipements des agents pour le travail que l'on appelle EPI. Ce sont les vêtements de travail de protection : blouses, chaussures de sécurité, etc.

La CAO s'est réunie le 18 juin. Elle a analysé l'offre faite pour cet accord-cadre d'une durée d'un an renouvelable trois fois.

A été retenue la Société Creatop. Elle nous permettra, ce coup-ci, puisqu'il s'agit d'un nouveau marché, de commander par bons de commande en fonction des besoins et surtout avec rapidité en cas de réassorts.

À noter que c'est un accord-cadre fixé sans montant, ni minimum ni maximum, pour nous laisser de la souplesse dans le montant des commandes afin de répondre aux besoins de nos agents.

Il vous est proposé d'approuver ce marché relatif à l'acquisition des EPI des agents de la Ville.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Madame Cillières, je vous laisse présenter également cette délibération.

#### **40 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT**

**Mme CILLIERES.** - Merci.

Vous avez vu dans le rapport tout ce qui concerne la Direction de l'entretien à propos de l'ouverture de notre nouvelle école Niki de Saint Phalle à la rentrée.

Une partie des agents des deux écoles maternelles, Barbusse et Châteaubriant, sera redéployée dans cette école.

Il y a besoin de calibrer notre équipe d'entretien à la taille de la nouvelle école Niki de Saint Phalle, de créer six postes d'agent d'entretien et de restauration, donc six emplois d'adjoint technique.

Pour la petite enfance et notamment la crèche des Rosiers qui a ouvert en mars et qui va fonctionner à plein régime à la rentrée avec 60 berceaux, l'équipe se composera de 24 agents. Vous avez la liste.

Il y aura des redéploiements d'agents de la crèche Prokofiev qui ferme cet été, mais il y a besoin de réaliser une création de postes, à savoir de Directrice ou de Directeur adjoint pour compléter l'équipe de Direction et d'éducateur de jeunes enfants en fonction de l'encadrement, ainsi qu'un ajustement de profil avec le recrutement d'un ou d'une psychomotricien (ne) en lieu et place d'un éducateur (éducatrice) de jeunes enfants, prévu pour la structure.

Pour la Direction de la prévention et de la tranquillité publique, vous avez la transformation de deux emplois de brigadier-chef emploi principal par la création de deux emplois de brigadier de police municipale.

Pour la Direction de l'éducation, notamment pour l'accueil de loisirs de l'école Rosenberg qui a ouvert il y a deux rentrées, aujourd'hui, avec l'élargissement du nombre d'enfants accueillis, notamment l'ouverture d'une nouvelle classe, il y a besoin d'étoffer l'offre de Direction du centre de loisirs.

À l'ouverture, nous avons choisi une direction unique à la fois pour les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire. Il est proposé, au regard de l'agrandissement de la structure :

- de créer une Direction d'accueil de loisirs pour la maternelle Rosenberg, par transformation d'un emploi d'adjoint d'animation,
- pour la santé, notre centre municipal de santé, un élargissement des heures hebdomadaires d'un médecin,
- pour tout ce qui est relatif à la promotion interne : celle de nos agents de maîtrise territoriaux, celle de nos animateurs territoriaux attachés et de nos rédacteurs territoriaux, création de postes.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Madame Boudjenah, à vous

**41 - APPROBATION DE LA CRÉATION D'UN EMPLOI DE DOCTORANT.E AU TITRE DE LA CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE) ET DU RECRUTEMENT DUDIT DOCTORANT OU DE LADITE DOCTORANTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE (ANRT)**

**Mme BOUDJENAH.** - Très rapidement parce que tout est bien expliqué dans le rapport, parce que nous l'avons déjà évoqué au Conseil municipal et que Mouloud Haddad en a reparlé au moment du budget supplémentaire, nous vous proposons d'utiliser une partie que nous avons déjà inscrite en vue d'une étude au moment du BP pour concrétiser un partenariat avec Sciences-Po en l'occurrence le laboratoire de sociologie du changement afin de nous accompagner sur un travail autour de la lutte contre l'évitement scolaire, puisque comme beaucoup de villes populaires de banlieue parisienne, ce phénomène complexe est relativement important et, ce, dès l'école primaire. On estime à environ 20 % d'une classe d'âge ce phénomène d'évitement des écoles publiques, et encore plus au niveau collège.

Nous souhaitons vraiment travailler à mieux comprendre ce phénomène social complexe lié, bien sûr, à l'inquiétude légitime des parents pour l'avenir de leurs enfants et à travailler un certain nombre de leviers qui ne dépendent pas tous de la commune, mais d'autres acteurs, à commencer évidemment par les établissements scolaires et leurs équipes pédagogiques.

Nous souhaitons, avec l'ensemble des partenaires concernés, travailler à une stratégie d'ensemble pour agir efficacement dans la durée, améliorer l'attractivité des établissements et la mixité sociale au sein de ceci.

Il s'agit d'une recherche-action sur trois ans qui s'appuie sur le financement d'un chiffre. Ce dispositif existe depuis une quarantaine d'années. Il est financé par l'ANRT, l'Association Nationale de Recherche et de la Technologie, qui permet d'accueillir, au sein d'une entreprise ou d'une collectivité un ou une doctorante qui réalise sa thèse sur un objet d'étude qui intéresse l'entreprise ou la collectivité. En l'occurrence, son objet d'étude, c'est l'évitement scolaire à Bagneux.

Nous l'avons proposé au conseil éducatif local à l'automne, aux parents d'élèves délégués, aux directions d'école et à l'inspectrice de l'Éducation nationale. Nous avons rencontré un très grand intérêt, voire une attente.

Ce soir, il s'agit de concrétiser l'accueil, l'embauche d'un doctorant sur 3 ans avec l'aide d'un cofinancement de 14 000 € par an de l'Agence Nationale de la Recherche. Cela commencerait le 1<sup>er</sup> octobre prochain et la rémunération du contrat au total est basée sur un minimum de 23 500 € environ bruts annuels.

Évidemment, la doctorante, en l'occurrence, ce serait une jeune femme, serait intégrée au sein des services de la collectivité accompagnée par un tuteur scientifique, notre DGA du pôle éducation

épanouissement, référent administratif et la Direction de l'éducation assurant un rôle de référent de proximité au quotidien.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**M. MARTIN.** - Une petite question. Le doctorat se fera sur 3 ans. C'est une période assez longue. Aurons-nous des rapports annuels ? S'il faut attendre 3 ans pour avoir les premiers constats, des rapports ou les premières actions qu'ils proposeraient dans le cadre de leur doctorat, c'est tout de même très long.

Comment seront organisées leurs trois années ? Y aura-t-il des rapports annuels, notamment la première année pour commencer à voir les premières actions d'ici à 2022 ?

**Mme BOUDJENAH.** - Un début de réponse, sachant que cela va se construire avec la doctorante et son directeur de thèse, M. Oberti, le Directeur du laboratoire en question. Il va la suivre directement et assurer ainsi la qualité académique de ses travaux et être notre interlocuteur si besoin.

Pour l'instant, il n'y a pas de cadre précis d'un point de vue calendrier.

Je pense qu'elle va, pour l'intérêt de son travail, mener un certain nombre d'entretiens et animer un certain nombre de rencontres.

Je pense que nous et les services allons l'orienter vers les interlocuteurs pertinents mais elle va elle-même aller en chercher.

Je pense que nous allons créer avec elle une forme de va-et-vient pour bénéficier de son regard extérieur. C'est cela, finalement, l'intérêt de son travail d'étude appuyé sur des éléments chiffrés car l'idée est aussi qu'elle puisse obtenir - et la qualité de Sciences-Po devrait nous y aider - de la part de l'Éducation nationale, un certain nombre d'éléments chiffrés que, nous-même ville, n'avons pas. Qu'elle s'appuie sur des éléments objectifs.

C'est un travail de doctorant sur lequel nous pourrions nous appuyer pour nous-mêmes inventer des politiques publiques, faire des expérimentations pendant la durée même de sa présence ici, ne serait-ce qu'animer des réflexions collectives avec les parents d'élèves et les enseignants et tous ceux qui souhaiteraient y participer. Cela fera, je pense, partie de ce que nous pourrions faire durant cette période. Il est toutefois encore un peu tôt pour vous dire précisément quel levier nous allons pouvoir actionner. Par définition, c'est son travail qui va nous nourrir.

Évidemment, l'objectif n'est pas qu'elle travaille en chambre, d'une manière théorique pendant 3 ans sans nous parler, sans que nous puissions expérimenter un certain nombre de choses dans le cadre notamment, tout le monde l'a en tête, de la perspective de notre futur lycée d'enseignement général. Nous n'allons pas tarder à rappeler à la Présidente de la région, réélue dimanche, son engagement.

L'objectif de travailler à la lutte contre l'évitement scolaire est aussi complètement articulé avec notre ambition que le lycée d'enseignement général voit le jour le plus vite possible avec un contenu, une attractivité qui nous permet de concrétiser l'envie pour les parents de mettre leurs enfants dans les écoles publiques de la ville parce qu'une garantie peut-être plus avérée qu'ils ne le sentent aujourd'hui pour que la réussite de leurs enfants soit au rendez-vous.

Je pense que tout est à construire et à imaginer.

Ce ne sont pas des choses simples, des choses scientifiques. D'une année sur l'autre, cela peut être

très mouvant, mais l'idée est d'engager une dynamique collective pour affronter ces questions avec toutes les personnes concernées.

Dans la commission éducation par exemple, nous pourrions recevoir la doctorante et être amenés à y travailler.

**Mme le MAIRE.** - La commission éducation épanouissement est le lieu pour faire régulièrement un point d'étape du travail de cette doctorante et de celui que nous allons mener avec elle pour avancer sur des propositions et répondre aussi à la demande des élus d'être tenus informés régulièrement.

Nous passons au vote, s'il n'y a pas de question.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Nous passons à la dernière délibération.

**42 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL 20201215 49 DU 15 DÉCEMBRE 2020 PORTANT FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS ET ADJOINTES AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Nous vous avons proposé en début de séance cette délibération.

Nous avons à procéder à deux votes : l'un deux concerne l'article 3 qui répartit l'enveloppe indemnitaire globale initiale telle que définie dans le tableau que vous avez avec pour moi-même 63,18 % de l'enveloppe et, pour Mme Cillières, 16,01 %.

Le deuxième vote concerne les articles 4 et suivants qui visent à répartir l'enveloppe initiale globale, les majorations auxquelles la commune peut prétendre (majorations, DSU, etc.)

Je pense qu'il n'y a pas de sujet, c'est un va-et-vient. Vous savez que j'avais renoncé à mon indemnité. Là, je la reprends partiellement et Mme Cillières renonce à une partie importante de son indemnité.

Je vous propose de passer au vote, tout d'abord l'article 3.

**M. MARTIN.** - Nous ne prendrons pas part au vote vu que nous n'avons aucune indemnité.

**Mme le MAIRE.** - Le groupe de M. Martin ne prend pas part au vote le groupe de Mme Kadouci s'abstient les autres élus votent pour.

➤ **VOTE SUR L'ARTICLE 3 :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

➤ **NPPV = LE GROUPE LE RENOUVEAU MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

➤ **VOTE SUR LES ARTICLES 4 ET SUIVANTS :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

➤ **NPPV = LE GROUPE LE RENOUVEAU MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Avant de clôturer la séance, je vous informe que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mardi 5 octobre à 20 heures.

Je pense que nous pourrons, pour un certain nombre d'entre vous, nous voir samedi matin à 10 heures à l'inauguration de l'école Niki de Saint Phalle.

À celles et ceux qui ne pourraient pas venir, qui partent en vacances, je souhaite de très bonnes vacances ainsi qu'à l'administration communale et à la Direction générale qui nous assistent à chaque Conseil municipal.

Très bonne nuit à vous.

Au revoir.

*(La séance est levée à 23 h 32.)*